

Service de l'aménagement et de la planification
Observatoire de la réussite éducative

Rapport-2019

Titre du document : Rythme scolaire et aménagement du temps scolaire en Nouvelle-Calédonie, état des lieux

Objet du document :

Ce rapport porte sur l'état des lieux en matière d'aménagement des rythmes scolaires. Il propose au préalable de dresser la synthèse des principaux éléments existants en les mettant en relief avec la situation différenciée des élèves et de leur contexte, posant ainsi de la manière la plus claire possible, la problématique dans le périmètre de l'action publique. Ce rapport s'articule selon les différentes dimensions à considérer : apprentissages et chronobiologie, santé, transport, contraintes socio-économiques et activité périscolaire.



Rythme scolaire et aménagement du temps scolaire en Nouvelle-Calédonie

Etat des lieux

Observatoire de la Réussite Educative, 2019



« Notre objectif : adopter un temps scolaire qui trouve le compromis le plus équilibré entre rythmes naturels de l'enfant et contraintes du temps socio-économique. »

Christian Pralong, Directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, *Les rythmes scolaires en Nouvelle-Calédonie*, juillet 2012

« La Nouvelle-Calédonie promeut un aménagement des rythmes scolaires prenant prioritairement en compte l'intérêt des élèves, le respect des intérêts des élèves dans l'organisation du travail ainsi qu'une organisation des transports scolaires adaptée aux besoins des enfants. »

Délibération du Congrès n°106 relative à l'avenir de l'Ecole calédonienne, art 12-2, 15 janvier 2016

« La priorité sera aussi donnée aux rythmes scolaires. Le gouvernement travaillera sur le calendrier annuel, et l'organisation du temps de la journée dans le respect du rythme chrono-biologique de nos enfants. »

Thierry Santa, président du 16^{ème} Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, *déclaration de politique générale*, 22 août 2019

Table des matières

Résumé.....	6
Introduction	7
1. L'aménagement des rythmes scolaires.....	10
A. Le cadre réglementaire du rythme scolaire	10
a. L'évolution du cadre métropolitain	10
b. Le cadre réglementaire calédonien	11
c. Organisation hebdomadaire et volume horaire.....	12
B. Un nécessaire aménagement du rythme scolaire.....	13
a. En métropole et en Nouvelle-Calédonie, un calendrier scolaire lourd et dense.....	13
b. Pour mesurer l'efficacité, les tests PISA ?	14
c. Prendre en compte les rythmes biologiques hebdomadaires de l'enfant pour améliorer les performances d'apprentissage	15
d. La journée de l'enfant scolarisé et les rythmes circadiens.....	16
e. Le sommeil, première cause de fatigabilité chez l'enfant.....	17
C. Mieux comprendre les autres temps de l'enfant.....	17
a. Périscolaire, extrascolaire et temps « libre »	18
b. Les pauses méridiennes et la question des cantines.....	19
c. La situation des internats	20
D. Les perspectives, les contraintes et les pistes de réflexion	22
a. La réduction des vacances d'été	22
b. Des horaires et une charge de travail journalière différenciés selon le niveau	23
c. La province Sud et <i>Innov'écoles</i>	24
d. Des écoles pilotes en province Nord.....	25
2. La problématique du transport dans le rythme scolaire	27
A. Le diagnostic du transport scolaire en 2017	27
a. Etat des lieux du transport scolaire.....	27
b. Le cadre juridique et réglementaire	29
c. Un coût élevé pour l'ensemble des acteurs	29
d. Un temps de parcours très long.....	31
B. Les perspectives d'optimisation du transport scolaire, pour une amélioration du rythme scolaire	32

a. Les axes d'amélioration.....	32
b. Les préalables et les contraintes à l'amélioration	33
Conclusion.....	36
Bibliographie	38
Annexes	41

Résumé

Les réflexions sur le sujet des rythmes scolaires sont nombreuses, tant au niveau national qu'international, mais aussi localement. Aussi et à ce stade, il nous semble préférable d'aborder en premier lieu une synthèse des principaux éléments existants en les mettant en relief avec la situation différenciée des élèves et de leur contexte, posant ainsi de la manière la plus claire possible, la problématique dans le périmètre de l'action publique.

Ce rapport s'articule selon les différentes dimensions à considérer : apprentissages et chronobiologie, santé, transport, contraintes socio-économiques et activité périscolaire.

Le terme « rythme scolaire » peut être entendu de deux manières différentes :

- Soit par rapport au rythme propre de chaque enfant (biologique et psychologique en situation scolaire) ;
- Soit par rapport aux règles imposées aux élèves en matière de calendrier et d'emploi du temps. Ce cadre se détermine essentiellement à trois niveau d'échelle : annuel (calendrier scolaire), hebdomadaire (nombre de jours scolarisés et nombre d'heures total) et journalier (emploi du temps).

Nous sommes donc confrontés à deux rhythmicités : l'une, environnementale, imposée par la société, l'autre, endogène, propre aux élèves. L'enjeu est donc de proposer des emplois du temps journalier, hebdomadaire et annuel adaptés pour favoriser le développement harmonieux de l'activité intellectuelle et physique des élèves, notamment pour les élèves confrontés aux difficultés scolaires et ne maîtrisant pas la tâche. Car ce sont eux qui présentent *a priori* les fluctuations les plus marquées. L'aménagement du rythme scolaire constitue donc l'un des moyens de lutte contre l'échec scolaire.

Introduction

Comme cela est recensé dans « *le miroir du débat* » (2010), l'aménagement du rythme scolaire constitue une priorité pour de nombreux acteurs du système éducatif, et en particulier pour les parents d'élèves. Mais si plusieurs réformes du calendrier scolaire ont été adoptées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (2012, 2017), il n'y a pas eu de réflexion globale et concertée sur la mise en place d'un emploi du temps journalier et hebdomadaire qui prendrait en compte le niveau d'attention et d'apprentissage des élèves.

Pourtant, plusieurs études préconisent une solution différenciée afin de s'adapter aux élèves. Plusieurs d'entre elles suggèrent, par exemple, des entrées plus tardives le matin pour que l'éveil et l'attention de l'élève soient optimales. D'autres proposent de se calquer sur le modèle anglo-saxon avec les matières fondamentales le matin et les activités sportives ou culturelles l'après-midi arguant que la pause méridienne coïncide avec une dépression naturelle de la vigilance et de l'attention.

Globalement, il existe à ce jour, une pléiade de recommandations scientifiques concernant l'aménagement du calendrier et celui de l'emploi du temps afin d'améliorer les conditions d'apprentissage, de réduire les tensions et la fatigue des élèves et d'instaurer une meilleure qualité de vie dans les établissements scolaires.

Parmi les 4 ambitions du projet éducatif, la charte d'application triennale du PENC (2016-2019)¹ prévoit « *d'ancrer l'école dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève* » avec comme objectif prioritaire « *d'améliorer le bien-être des élèves pour favoriser la réussite* ». Pour y parvenir, le projet éducatif visait notamment à « *aménager les rythmes et le temps scolaire* » en prévoyant en 2018 « *d'expérimenter des nouveaux rythmes scolaires dans chaque province associant écoles et collèges* ».

Plus récemment, dans sa déclaration de politique générale (2019), le président du gouvernement précisait son intention de prioriser la question des rythmes scolaires en travaillant « *sur le calendrier annuel, et l'organisation du temps de la journée dans le respect du rythme chrono-biologique de nos enfants.* »

Ce rapport portant sur l'état des lieux en matière d'aménagement des rythmes scolaires s'inscrit donc dans cette perspective. L'ORE propose donc au préalable de dresser la synthèse des principaux éléments existants en les mettant en relief avec la situation différenciée des élèves et de leur contexte, posant ainsi de la manière la plus claire possible, la problématique dans le périmètre de l'action publique.

Pour ce faire et dans un premier temps, nous avons d'abord consulté les textes et écrits officiels portant sur l'aménagement des rythmes scolaires et des rythmes de vie de l'enfant tels que le

¹ Délibération n°186 du décembre 2016 du 1^{er} décembre 2016

rapport sénatorial sur l'aménagement du rythme scolaire (1997), le rapport Tabarot² (2008), le rapport de la Cour des comptes³ (2010), le rapport de l'institut Montaigne sur l'échec scolaire pour le 1^{er} degré (2010), la conférence nationale sur les rythmes scolaires (2011).

Localement, nous nous sommes référés à des rapports tels que le *miroir du débat*⁴ (2010), le rapport « Pralong⁵ » (2012), le schéma d'aménagement et de développement NC2025 (2013), le rapport de la chambre territoriale des comptes sur la gestion de la politique de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie (2015) ainsi que le diagnostic sur le transport scolaire (2017).

Deuxièmement, nous avons consulté certains travaux portant sur la recherche en chronobiologie et chronopsychologie : les travaux de l'académie nationale de médecine (2010), les travaux des psychologues/chronobiologistes François Testu (2001, 2008), Claire Leconte (2014, 2019) et Xavier Estruch et Denis Theunynck (2014).

Enfin, et en guise de comparaison, nous avons récolté des informations sur l'organisation de l'année scolaire chez nos voisins du pacifique (Nouvelle-Zélande, Australie) et parmi les autres pays de l'OCDE⁶.

En termes de définition, le terme « rythme scolaire » peut être entendu de deux manières différentes :

- Soit par rapport au rythme propre de chaque enfant (biologique et psychologique en situation scolaire) ;
- Soit par rapport aux règles imposées aux élèves en matière de calendrier et d'emploi du temps. Ce cadre se détermine essentiellement à trois niveau d'échelle : annuel (calendrier scolaire), hebdomadaire (nombre de jours scolarisés et nombre d'heures total) et journalier (emploi du temps).

Nous sommes donc confrontés à deux rythmicités : l'une, environnementale, imposée par l'adulte, l'autre, endogène, propre aux élèves. L'enjeu est donc de proposer des emplois du temps journalier, hebdomadaire et annuel adaptés pour favoriser le développement harmonieux de l'activité intellectuelle et physique des élèves, notamment pour les élèves confrontés aux difficultés scolaires et ne maîtrisant pas la tâche. Car ce sont eux qui présentent *a priori* les fluctuations les plus marquées.

L'aménagement du rythme scolaire répond donc à un impératif d'égalité des chances et constitue l'un des moyens de lutte contre l'échec scolaire. Néanmoins, il doit également

² Rapport commandé par le Premier ministre portant sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.

³ Rapport ayant fait l'objet de plus de deux ans de travail (de juin 2007 à novembre 2009) dans les établissements scolaires de six académies (Paris, Bordeaux, Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Orléans-Tours, Montpellier) ainsi que dans trois pays étrangers (Royaume-Uni, Suisse, Espagne). Dans son cinquième et dernier chapitre, il précise que *"l'organisation du temps scolaire n'est pas prioritairement conçue en fonction des élèves, dont les rythmes d'apprentissage sont hétérogènes et variables au cours d'une année scolaire."*

⁴ Faisant suite au Grand Débat sur l'avenir de l'école calédonienne (2010).

⁵ Du nom de l'ancien directeur (2011-2015) de la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC). Ce rapport sur les rythmes scolaires répondait à une demande du gouvernement afin de « *permettre au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de travailler à une amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des élèves ainsi qu'à une meilleure organisation du temps scolaire* ».

⁶ Organisation de coopération et de développement économique qui regroupe 36 pays (2018) et qui compte des indicateurs/statistiques standardisés pour chacun de ses membres, notamment en matière éducative.

considérer la journée de l'enfant dans sa globalité : de son départ jusqu'à son retour à son domicile, la fatigue accumulée par les élèves trouvant généralement son origine dans le temps extrascolaire.

Ce rapport s'articulera donc selon les différentes dimensions à considérer. Dans un premier temps, nous aborderons les questions des apprentissages, de la chronobiologie, des activités périscolaires, de la santé et des contraintes socio-économiques **(1)**. Dans un second temps, nous reviendrons plus précisément sur la problématique du transport scolaire**(2)**.

1. L'aménagement des rythmes scolaires

L'aménagement des rythmes scolaires peut paraître au premier abord extrêmement frustrant dans la mesure où, il n'existe vraisemblablement pas de solution parfaite. Avec la multitude d'acteurs concernés (scolaires, périscolaires, extrascolaires, parents, socio-économiques), il semble a priori difficile de trouver un compromis qui puisse toujours faire l'unanimité. Toutefois, dans le cadre d'une politique éducative efficace visant une meilleure réussite scolaire, les intérêts de l'enfant doivent être prioritaires sur les besoins des adultes.

A. Le cadre réglementaire du rythme scolaire

a. L'évolution du cadre métropolitain

Depuis les années 1980, la problématique du rythme scolaire de l'enfant émerge dans le débat public avec le développement de la chronobiologie. Jusqu'en 2008, la semaine scolaire était de 26 heures sur 9 demi-journées (avec une coupure le mercredi et le samedi matin travaillé). Puis, en 2008, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, une circulaire du Ministère de l'Education nationale avait institué la semaine scolaire à 4 jours, en passant de 26h à 24h d'enseignement hebdomadaire + 2h d'aide personnalisée sans rattrapage sur les vacances scolaires. Cette réforme a vraisemblablement créé des inégalités dans la prise en charge périscolaire du mercredi matin, une désynchronisation des rythmes de l'enfant en raison de la rupture du mercredi et un temps scolaire quotidien trop chargé (6 heures de cours).

Depuis cette réforme très critiquée, le débat public relatif au rythme scolaire a été monopolisé par l'échelle hebdomadaire. Faut-il que la semaine d'école dure quatre ou quatre jours et demi, soit huit ou neuf demi-journées ? C'est en substance à cette question que les ministres de l'éducation nationale successifs ont dû répondre.

Cette réforme aboutit à la mise en place en 2010 d'une Conférence sur les rythmes scolaires, qui fera l'objet d'un rapport final (2012) qui propose entre autre, la refonte de la semaine scolaire et l'abandon du rythme de quatre jours au profit d'une semaine d'au moins neuf demi-journées avec cinq matinées obligatoires. Il envisage également la possibilité d'allonger d'une à deux semaines de classe l'année scolaire, en raccourcissant les vacances d'été, mais en respectant l'alternance de sept semaines de cours et de deux semaines de vacances.

Suite à cette Conférence sur les rythmes scolaires, un décret ministériel relatif à l'organisation du temps scolaire, née de la concertation et de l'expertise des spécialistes du rythme de l'enfant, est adopté en 2013 sous la présidence de François Hollande, en reprenant l'essentiel des conclusions du rapport : une semaine de 4 jours et demi pour toutes les écoles maternelles et primaires.

L'objectif de cette réforme était de mieux répartir la semaine d'école (cinq heures trente au maximum par jour) avec des séquences d'enseignement pour les élèves aux heures durant lesquelles leur concentration est la plus grande, complétées d'activités périscolaires après la classe, à la charge des communes.

Dès ses débuts, la réforme est très critiquée notamment chez les maires des petites communes rurales qui craignent de ne pas avoir les moyens financiers d'organiser les activités périscolaires après la classe. Mais aussi chez certains enseignants, contraints de venir travailler une matinée de plus, et des parents d'élèves qui s'inquiètent de la fatigue des enfants. Toutefois, la réforme des rythmes scolaires est étendue et maintenue à toutes les communes dès la rentrée 2014-2015.

Un fonds d'aide est mis en place pour les communes (50 à 90 euros par élève et par an) pour financer les activités périscolaires culturelles ou sportives. En 2016, un rapport sénatorial (2016) montre que seules 6% des communes rurales n'ont pas encore mis en place d'activités périscolaires tandis que 75 à 90% des élèves en élémentaire et en maternelle participent à de nouvelles activités périscolaires (sport, culture et soutien scolaire essentiellement). Selon une étude de l'observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ) publié en 2017, la réforme de 2013 s'avérait moins fatigante et pénible que pouvait le craindre les parents d'élèves : par exemple, 80% d'entre eux ont déclaré que leurs enfants se lèvent sans peine le matin. Cette étude précise également dans la configuration d'une semaine à 4 jours et demi, que le niveau d'attention des élèves, mesuré par des scientifiques, ne faiblit pas.

Pourtant, en 2017, sous la présidence d'Emmanuel Macron, un décret est publié donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de 2013. Sans surprise, dès la rentrée de septembre 2017, un tiers des écoles publiques étaient déjà revenues à la semaine de quatre jours dans 43 % des villes et villages de France. A la rentrée 2018, ce sont près de 80% des communes qui avaient aboli la demi-journée d'école du mercredi.

b. Le cadre réglementaire calédonien

A l'instar de Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie présente la particularité de suivre un calendrier scolaire « austral » se calquant sur l'année civile (mi-février à mi-décembre) à l'inverse des autres départements et collectivités d'outre-mer, dont la rentrée s'effectue en août-septembre, conformément au calendrier scolaire métropolitain. A noter les particularités de la Polynésie française, de Mayotte et de la Réunion, qui ont un mois de vacances entre décembre et janvier et un mois et demi de vacances entre juin et août (avant la rentrée).

Jusqu'en 2012, le calendrier scolaire néo-calédonien suivait un rythme de 6 semaines de cours entrecoupées alternativement par des vacances d'une semaine puis de deux semaines.

Entre 2013 et 2017, au lendemain du transfert de l'enseignement secondaire public, de l'enseignement privé et de la santé scolaire (2012) et suite à la consultation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, il a été décidé d'adopter un rythme de 7 semaines de cours entrecoupées de vacances de deux semaines.

Enfin, pour la période 2018-2019-2020, après concertation de la communauté éducative, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté le mardi 28 mars 2017, un arrêté (arrêté n°2017-761/GNC) fixant le calendrier scolaire des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés. Désormais, ce calendrier s'étale sur trente-six semaines (contre

trente-cinq auparavant) en maintenant une alternance de sept semaines de cours et de deux semaines de congés : sauf pour la première session de vacances, réduite à une semaine en avril, et la deuxième période de cours, qui sera de huit semaines.

Cette proposition calendaire avait pour but de s'adapter à la correction désormais locale du baccalauréat et de laisser « *davantage de temps aux élèves pour assimiler les programmes scolaires et préparer leurs examens* ». En outre, en repoussant les dates d'examen et donc les conseils de classe du troisième trimestre de deux semaines, ce calendrier vise à « *reconquérir du temps scolaire (...) dans un souci évident d'offrir de meilleures conditions de réussite aux élèves calédoniens*⁷ ».

c. Organisation hebdomadaire et volume horaire

En Nouvelle-Calédonie, l'enseignement primaire et secondaire fonctionnent sur un rythme hebdomadaire de 4 jours et demi (9 demi-journées).

Dans le premier degré, la durée moyenne de la semaine scolaire est fixée par la délibération n°191 du 13 janvier 2012 à 26 heures sur la base de 36 semaines (théoriques) de classe par an et un volume annuel de 936 heures. A noter que la délibération n° 381 du 10 janvier 2019 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie a été annulée suite à l'avis du tribunal administratif mais prévoyait sensiblement les mêmes volumes hebdomadaires et annuels que la délibération de 2012.

Pour l'enseignement primaire, il convient de préciser que les temps de récréation sont compris dans les heures de cours. Par ailleurs, il est à remarquer que 10 matinées par an, correspondant aux mercredis dits "pédagogiques", sont réservées pour les animations pédagogiques et les conseils de cycle et sont en contrepartie chômées pour les élèves. Cela a pour conséquence d'augmenter sensiblement le volume horaire réel d'une semaine de cours « classique » - soit en réalité la grande majorité des semaines de cours dans une année - la portant ainsi à 27h, tandis que 10 fois dans l'année, les élèves ont une semaine de 24h.

A noter que la délibération n° 381 du 10 janvier 2019 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie a été annulée suite à l'avis du tribunal administratif mais prévoyait sensiblement les mêmes volumes hebdomadaires et annuels que la délibération de 2012. Elle prévoyait toutefois une réduction du nombre de mercredis pédagogiques ainsi que de nouvelles modalités d'apprentissage au sein des heures d'enseignement dues aux élèves avec la mise en place de l'enseignement complémentaire en continuité avec le second degré.

Au collège, la durée moyenne de la semaine scolaire est comprise entre 26 et 27 heures conformément à la délibération n°213 du 29 décembre 2016 avec 3 et 4 heures hebdomadaires consacrées à l'accompagnement personnalisé et l'enseignement pratique interdisciplinaire.

Au lycée, selon la série et les options choisies par l'élève, la durée hebdomadaire des cours est comprise en moyenne entre 30 et 35h. A noter que la réforme du lycée (délibération n°418 du

⁷ Communiqué de la présidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 29 mars 2017

18 mars 2019) concerne les élèves qui entrent en seconde en février 2019. La première session du nouveau baccalauréat aura lieu en 2021.

B. Un nécessaire aménagement du rythme scolaire

a. En métropole et en Nouvelle-Calédonie, un calendrier scolaire lourd et dense

Pour comparer les rythmes scolaires de la France métropolitaine et de la Nouvelle-Calédonie avec d'autres pays, on dispose des chiffres de l'OCDE compilés dans la publication annuelle « *regards sur l'éducation* » (2018) et notamment ceux alimentant l'indicateur D1 « *le temps d'instruction obligatoire par heures et par an* » (pp.350-366).

En résumé, le nombre de semaines de cours dans l'ensemble des pays de l'OCDE est systématiquement plus élevé qu'en France et en Nouvelle-Calédonie (36). La France, en 2017, avait consacré 162 jours à l'instruction, ce qui correspond à un record parmi les pays membres de l'OCDE. Et à de très rares exceptions, les vacances d'été sont parmi les plus longues des pays enquêtés (16 semaines par an). Conjugué au faible nombre de semaines de cours, la France et la Nouvelle-Calédonie possèdent un volume annuel d'enseignement obligatoire lourd (936h pour le 1^{er} degré, au-delà de 1000 pour le collège).

Cette combinaison (nombre d'heures théorique d'enseignement élevé pour une année scolaire extrêmement courte) a pour conséquence de fixer à 6h, voire à 7h minimum le volume horaire journalier d'un élève alors que les chronobiologistes s'accordent unanimement pour des journées aux alentours de 5 heures (en primaire) et 6 heures maximum (dans l'enseignement secondaire).

Si la correction locale du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie depuis 2017, a permis de reconquérir en fin d'année une semaine – voire deux- par rapport au calendrier précédent, la longueur des vacances estivales semble toujours responsable d'une forte densité hebdomadaire et journalière de l'enseignement – tous niveaux confondus. Le nombre d'heures et de jours d'enseignement est proche de la situation de la France métropolitaine (cf. ci-dessous).

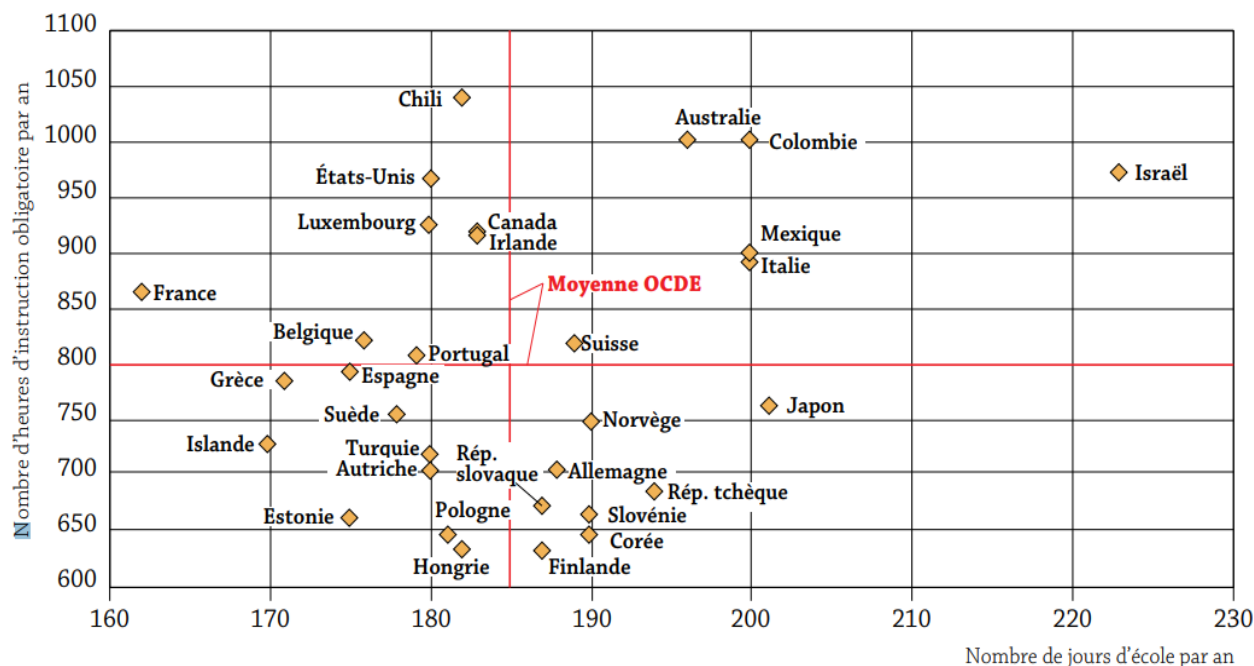


Figure 1 : Nombre d'heures d'instruction par jour d'école par an dans les différents pays de l'OCDE (source : OCDE, 2016)

En guise de comparaison, l'Australie propose un volume d'instruction annuel plus important que la France et la Nouvelle-Calédonie (1000 heures pour le 1^{er} et le 2nd degré) mais réparti sur 200 jours, soit près de 40 jours de plus, ce qui contribue mécaniquement à un rythme scolaire plus souple.

Néanmoins, contrairement à la métropole, où la semaine de 4 jours (entrecoupée le mercredi) s'est finalement généralisée, l'organisation en Nouvelle-Calédonie de la semaine sur 4 semaines et demi, semble correspondre à une recommandation essentielle des spécialistes des temps de l'enfant : pas de rupture dans le rythme hebdomadaire permettant d'éviter les baisses d'attention les jeudi et vendredi, même si le nombre important de « mercredis pédagogiques » (10) semble problématique (notamment au niveau périscolaire cf. prec.)

En dehors de cette approche « calendaire », d'autres solutions semblent pertinentes pour proposer un rythme scolaire qui ne favoriserait pas une fatigabilité excessive des élèves (emploi du temps différencié, animations pédagogiques sur un temps autre que le mercredi matin, etc.).

b. Pour mesurer l'efficacité, les tests PISA ?

Pour mesurer l'efficacité des systèmes éducatifs de ses membres, l'OCDE a mis en place le programme PISA (Program for International Student Assessment). Il s'agit d'un programme existant depuis 2000, réalisé tous les trois ans dans les pays de l'OCDE sur l'évaluation du niveau de lecture, de mathématique et de sciences des élèves à la fin de la scolarité obligatoire (15 ans).

L'intérêt principal de cette enquête, c'est qu'elle permet de mesurer l'ampleur des inégalités scolaires globales. En effet, l'ensemble des élèves interrogés sont répartis entre 5 niveaux de compétences, ce qui permet de déterminer le taux d'échec scolaire (pourcentage d'élèves de niveau 1) ou au contraire le taux d'élites scolaires à la fin de la scolarité obligatoire (pourcentage d'élèves de niveau 5). L'enquête PISA permet également de mesurer les disparités scolaires d'origine sociale, c'est-à-dire l'intensité du lien entre les performances des élèves et les caractéristiques socio-économiques des parents et c'est ce qui pénalise vraisemblablement le système d'enseignement français : les élèves évalués, des classes sociales défavorisées, semblent beaucoup plus pénalisés dans leurs résultats que dans les autres pays.

En effet, dans le dernier classement en date, publié en 2016, à partir des données recueillies en 2015, la France est « seulement » arrivée dans la moyenne des pays de l'OCDE : à la 26^e place sur 70 derrière des pays tels que la Nouvelle-Zélande (12^e) et l'Australie (14^e). L'essentiel des pays la devançant proposent moins d'heures de cours à leurs élèves sur un nombre plus élevé de semaines d'enseignement.

Par ailleurs, ce classement des élèves français peut également être lié, entre autres, à des méthodes d'enseignement non ou mal évaluées⁸ et à une mauvaise distribution des enseignements dans le temps.

c. Prendre en compte les rythmes biologiques hebdomadaires de l'enfant pour améliorer les performances d'apprentissage

La mise en place d'une Conférence sur les rythmes scolaires en 2010 avait permis en Métropole (cf. prec.) une véritable réflexion sur les rythmes biologiques de l'enfant. A ce titre, les propositions émises dans le rapport remis en 2012 au gouvernement, avaient fait l'objet d'une large consultation des acteurs du système éducatif, et d'une expertise approfondie des chronobiologistes et du corps médical. Malgré l'abandon de la réforme (2012), plusieurs analyses, toujours d'actualité, ont mis en lumière :

- la fluctuation de l'activité intellectuelle des élèves au cours de la journée et aussi au cours de la semaine d'où l'importance de la prise en compte des rythmes biologiques et psychophysiologiques de l'enfant dans l'aménagement du temps scolaire ;
- Le caractère néfaste pour l'horloge biologique (fatigue et difficultés d'apprentissage) d'une désynchronisation des enfants (les performances des enfants sont moindres les deux premiers jours de la semaine liées à une désynchronisation liée au week-end prolongé puis augmentent jusqu'à la fin de semaine). A ce titre, la chronobiologiste Claire Leconte estime qu'une semaine avec 6 matinées d'apprentissage serait l'idéal car seule la régularité favorise selon elle les apprentissages, même si elle estime cela difficilement réalisable (2014, 2019) ;

⁸ Les tests PISA priorisent par exemple l'évaluation des disciplines scientifiques plutôt que les lettres et sciences humaines ce qui pénalise le système français.

- Le rôle primordial du sommeil qui permet un développement harmonieux de l'enfant, restaure les fonctions de l'organisme, permet de lutter contre la fatigue et favorise les apprentissages.

La bonne santé de l'enfant à l'école est nécessaire à son épanouissement personnel et scolaire. C'est également ce que conclue l'enquête du baromètre santé jeune menée en 2014 par l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC).

A ce titre, dans une perspective d'amélioration des performances scolaires, l'organisation du temps scolaire poursuit trois impératifs : l'amélioration des conditions d'apprentissage, la mise en place d'une meilleure qualité de vie de l'enfant et la réduction de la fatigue.

Comme cela a été précisé précédemment, l'aménagement du temps scolaire est avant tout une variable exogène régie par l'institution, tandis que le rythme biologique est une variable endogène. Pour le bien de l'enfant, son épanouissement et sa réussite scolaire, l'idéal d'une politique éducative efficace est d'harmoniser ces deux notions.

Toutefois, comme nous l'avons vu en métropole avec l'échec de la réforme de 2012, pourtant très favorable aux rythmes de l'enfant, cette réflexion se heurte parfois aux objectifs parfois opposés des différents acteurs concernés (enseignants, chercheurs, politiques, parents, etc.). Les pratiques et les habitudes sociétales (week-ends, temps libre, vacances) peuvent également être des freins à toute mesure prenant en compte en priorité les intérêts des enfants.

d. La journée de l'enfant scolarisé et les rythmes circadiens

L'essentiel des chronobiologistes consultés pour la réalisation de ce rapport (Testu et al. 2001, Testu 2008, Touitou 2010, Leconte 2014, 2019) affirment unanimement que les moments favorables d'apprentissage dans la journée se situent en milieu de matinée et en milieu d'après-midi. En Nouvelle-Calédonie, l'enfant arrive fatigué à l'école (entre 7h30 et 8h pour le 1^{er} degré, et entre 7h05 et 7h30 pour le second degré) et ce, quelle que soit la qualité et la durée de son sommeil la nuit précédente. Puis, ses capacités vont croître tout au long de la matinée pour atteindre un maximum vers 9h-10h. Enfin, suite à la pause méridienne, cette attention redescend avant de remonter vers 14h.

Ces spécialistes préconisent également de ne pas s'arrêter à la seule dimension diurne du rythme des enfants : il faut prendre en compte les rythmes circadiens. Du latin *circa*, qui veut dire « autour », et *dies*, qui correspond à « jour », le rythme circadien correspond à l'ensemble des processus biologiques cycliques d'une journée, soit 24h heures. Le rythme circadien de l'enfant possède deux composantes : une composante endogène, qui est propre à chaque enfant et son patrimoine génétique, et une composante exogène, environnementale (nuit-jour, lumière-obscurité, veille-sommeil, chaud-froid, saison chaude-saison fraîche, etc.) et sociale (rythme des parents, contraintes institutionnelles, etc.). Les facteurs environnementaux et sociaux ont un impact sur la synchronisation des rythmes biologiques de l'enfant. Une résonnance parfaite entre l'horloge biologique et les facteurs environnementaux participe au bon état de forme de l'enfant.

A l'inverse, une désynchronisation des rythmes circadiens, peut s'accompagner généralement de troubles atypiques (fatigue, mauvaise qualité de sommeil, troubles alimentaires) qui ont un impact négatif sur la concentration, l'attention et sur le niveau de performance.

C'est en ayant à l'esprit cette définition que la préservation des rythmes biologiques et psychophysiologiques de l'enfant apparaît comme la condition *sine qua non* de son épanouissement journalier.

e. Le sommeil, première cause de fatigabilité chez l'enfant

Le sommeil joue un rôle cardinal dans la régulation des rythmes circadiens de l'enfant et par conséquent, dans le niveau de forme de l'élève. Il participe à son développement harmonieux en restaurant les fonctions de l'organisme et contribue à une bonne capacité d'apprentissage. Pour ceux ayant un déficit de sommeil, les troubles des rythmes circadiens sont sans doute liés à une désynchronisation avec des signaux tels que la régularité des heures de coucher et de lever.

Si les besoins de sommeil sont variables selon les enfants et selon leur âge, la régularité et la bonne répartition des heures de sommeil, sont également essentielles. Si le sommeil est relativement stable pour les enfants de moins de 11 ans, on relève l'émergence de difficultés à partir de l'adolescence (insomnie, somnolence diurne, etc.). Les mauvaises qualités de sommeil ont pour conséquence d'altérer les capacités d'apprentissage pouvant entraîner une faible réussite scolaire. Néanmoins, le déficit de sommeil accumulé toute la semaine peut être comblé par des temps de sommeil plus long le week-end (notamment chez les adolescents), contribuant toutefois à déstabiliser le rythme circadien.

Plusieurs facteurs peuvent participer à ces perturbations du sommeil : un début d'école trop matinal, des temps de trajets scolaires longs (cf. section 2, ci-après), des activités extrascolaires trop nombreuses, la pression scolaire, des rythmes irréguliers de coucher et de lever. Dans le baromètre santé jeunesse (2014), l'ASSNC relève également d'autres facteurs tels que la consommation télévisuelle et informatique trop importante, la sédentarité, le stress, l'anxiété, les difficultés scolaires ou encore l'environnement familial.

C. Mieux comprendre les autres temps de l'enfant

Si l'aménagement des rythmes scolaires doit idéalement prendre en compte l'horloge biologique des enfants pour lui assurer une capacité optimale d'apprentissage, les autres temps de l'enfant (temps périscolaires, temps extrascolaires, pauses méridiennes, temps « libre ») doivent également être interrogés. Par ailleurs, la situation particulière des internats en Nouvelle-Calédonie mérite qu'on y revienne brièvement.

a. Périscolaire, extrascolaire et temps « libre »

Toute modification du rythme scolaire, ne peut être dissociée du temps périscolaire pour lequel intervient le rôle de la famille. Les activités péri et extra scolaires (socioculturelles, artistiques et sportives) sont importantes, lorsqu'elles sont bien dosées, car elles participent au déroulement harmonieux des différentes phases du sommeil et à l'épanouissement physique et psychique des élèves en améliorant les comportements, l'écoute, l'attention et donc l'apprentissage. A ce titre, libérer du temps pour l'élève n'est pas forcément synonyme d'épanouissement si la politique d'accompagnement péri et extrascolaire n'est pas adaptée. Pour répondre aux attentes et aux besoins périscolaires (notamment pour les mercredis après-midis), les collectivités (et notamment les communes, les provinces, les associations ou clubs sportifs, etc.) sont particulièrement sollicitées. La question du coût de ces activités est également un facteur à prendre en compte : des activités payantes et trop onéreuses peuvent être source de disparités sociales.

A plusieurs reprises (miroir du débat 2010, rapport Pralong 2012), il est fait le constat d'un manque d'articulation entre les domaines scolaires et périscolaires. Même s'il existe déjà des initiatives prises avec certaines communes, il convient de généraliser le dialogue entre les collectivités et le système scolaire afin d'échanger sur de véritables politiques éducatives intégrées et transversales avec une offre périscolaire s'adressant à tous les publics.

Pour les élèves du 1^{er} degré, comme cela a été évoqué précédemment, la dizaine de mercredis matin pendant lesquels se déroule l'animation/formation pédagogique, pose la question de l'animation périscolaire ponctuelle de ces demi-journées.

Toujours pour le 1^{er} degré, la question de l'accueil des écoliers est fondamentale. Les chronobiologistes préconisent de retarder l'heure de début des cours et de consacrer une heure d'accueil périscolaire, afin d'accompagner l'élève dans sa progression de son seuil d'attention. Si un système de garderies pour les plus matinaux a d'ores et déjà été mis en place ponctuellement (notamment dans le Grand Nouméa), cette préconisation semble (pour l'instant) se heurter aux horaires professionnels des parents et à ceux des transporteurs. Certains n'hésitent pas à évoquer la nécessité de mettre en place des « plans de déplacement entreprise » (cf. partie 2, ci-après). A la fin de la journée, toujours pour le premier degré, il existe également des dispositifs de garderie mis à disposition des parents aux horaires tardifs (15h30 jusqu'à 17h30 voire 18h) mais cela a un impact sur le rythme scolaire de l'enfant, qui s'en retrouve alourdi, certains élèves restant près de 11h consécutives à l'école.

Par ailleurs, la question des séquences d'étude dirigée et d'aide personnalisée est également régulièrement soulevée. Malgré l'existence de nombreux dispositifs, aussi bien pour le 1^{er} et le 2nd degré, le succès que rencontrent les structures privées, parfois onéreuses, met en lumière des disparités sociales importantes et contribuent à accentuer indirectement les écarts avec les élèves les plus défavorisés. Pour les élèves concernés, cette aide aux devoirs peut être négative si elle rallonge excessivement la journée de travail. Par ailleurs, la problématique des « devoirs à la maison » contribuent également à prolonger la journée de travail et par conséquent, à pénaliser les élèves qui ont des temps de transport importants. La place de ces

temps est déterminante : si les devoirs ne sont pas faits en classe, cela peut accroître les disparités en matière de fatigabilité et de résultats scolaires.

En outre, La question des activités périscolaires et extrascolaires ne revêt pas les mêmes enjeux dans les communes rurales, structurellement moins bien dotées que les zones en équipements culturels et sportifs, en centres de loisirs et en personnels de collectivité dédiés.

A noter par ailleurs que les élèves du secondaire, qui le souhaitent peuvent bénéficier d'heures hebdomadaires d'activités sportives supplémentaires placées le plus souvent sur les pauses méridiennes ou le mercredi après-midi dans le cadre de l'association sportive de l'établissement et des compétitions organisées par l'UNSS.

Enfin, face à un point « aveugle » que constitue la connaissance de l'occupation du temps libre des jeunes, l'Observatoire de la Réussite Educative, avec le GIE Océanide, a mené en 2019 un diagnostic sur le temps libre et les sociabilités des jeunes au collège (cf. annexes). Les résultats définitifs seront connus d'ici le mois de décembre 2019.

b. Les pauses méridiennes et la question des cantines

A ce jour, les pauses méridiennes en Nouvelle-Calédonie sont comprises entre 1 heure $\frac{1}{4}$ et 1h30 (selon l'établissement). Les chronobiologistes recommandent une pause d'au moins 1h30, voire davantage pour les élèves du premier degré (2h), notamment pour les élèves demi-pensionnaires.

En effet, le temps imparti – corrélé parfois au nombre important de demi-pensionnaires- peut avoir conséquence de limiter la durée du repas à 20 minutes. En moyenne, les cantines ont une capacité de 80 à 90 places et doivent pourtant accueillir 300 enfants sur cette pause méridienne. Par voie de conséquence, les rotations sont rapides et les plus petits n'ont souvent pas le temps de finir leur déjeuner. Pour les collèges et les lycées, où les emplois du temps sont variables entre les demi-pensionnaires, cette question est également régulièrement évoquée par les associations de parents d'élèves qui dénoncent le fait que certains élèves ont parfois moins d'une heure pour déjeuner et proposent de sanctuariser une pause méridienne d'au-moins 1h30.

La question du bruit à la cantine a également un impact sur le rythme scolaire et la capacité d'attention des élèves lors de l'après-midi. Le repas pris souvent trop rapidement et le bruit qui règne dans certaines cantines ont un caractère contre-productif et favorise la fatigue des élèves avant la séquence de l'après-midi, alors que les chronobiologistes considèrent le temps de la pause méridienne comme un temps de repos.

Néanmoins, l'allongement de la pause méridienne a une conséquence : repousser d'autant le déroulement de l'après-midi. D'ailleurs dans certaines communes rurales, la situation ne semble pas la même, avec des effectifs plus réduits, on souhaite plutôt une réduction de la pause méridienne afin de permettre aux élèves de rentrer chez eux plus tôt en milieu d'après-midi.

Enfin, pour la plupart des acteurs concernés, la pause méridienne doit être un vrai temps éducatif et d'échange, ce qui nécessite une montée en compétences des cantinières (personnel municipal) pour améliorer l'encadrement des enfants pendant cette pause et la participation du

corps enseignant (personnel pris en charge par les provinces). Inévitablement, cela aurait un impact sur les coûts induits pour les collectivités municipales et provinciales.

c. La situation des internats

La Nouvelle-Calédonie possède la particularité d'avoir un nombre important d'élèves internes⁹. En effet, à la rentrée 2019, cela concernait près de 4500 élèves scolarisés dans un établissement du second degré, soit 15% d'entre eux contre 4% en France et moins de 1% dans les départements d'Outre-Mer. Le nombre d'internes parmi les collégiens s'élève à 1 700, soit 10% des élèves.

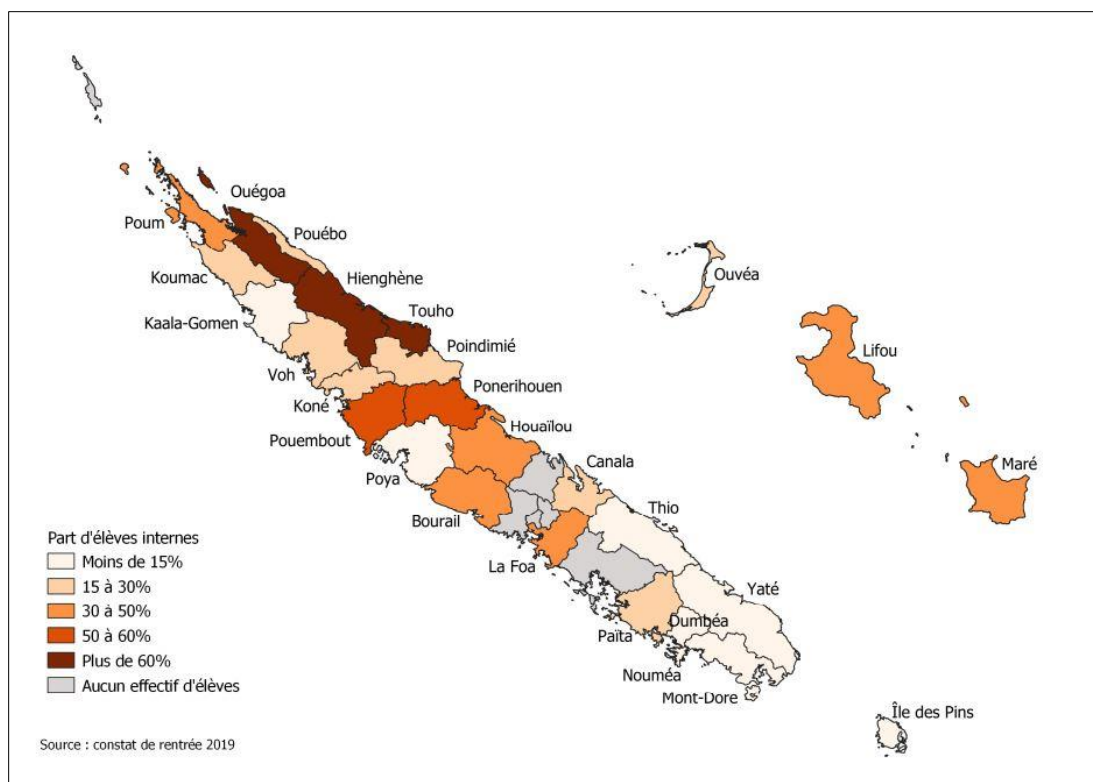
	En collège	GT en lycée	Pro. en lycée	Ensemble
Privé	19,3%	13,7%	28,4%	21,5%
Public	7,1%	16,5%	25,6%	12,1%
Garçon	9,5%	13,3%	26,3%	14,0%
Fille	10,4%	17,7%	27,9%	15,6%
Défavorisée	14,5%	23,9%	30,4%	20,3%
Moyenne	7,1%	13,4%	21,6%	11,3%
Favorisée	5,3%	12,2%	14,5%	8,6%
Très favorisée	3,1%	9,7%	22,3%	7,0%
Province des îles Loyauté	39,2%	33,2%	29,2%	37,6%
Province Nord	23,0%	53,1%	62,2%	34,1%
Province Sud	2,8%	10,7%	21,5%	9,0%
Ensemble	10,0%	15,8%	27,0%	14,8%
<i>France</i>	<i>0,7%</i>	<i>5,9%</i>	<i>12,7%</i>	<i>3,6%</i>

Tableau 1 : répartition des élèves internes et comparaison avec la métropole (source : Vice-Rectorat, 2019)

Dans les lycées, les internes représentent 16% des élèves en formations générales et technologiques (6% en France) et 27% parmi les élèves de formations professionnelles (13% en France). L'internat y est plus fréquent pour les élèves en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) que ceux en baccalauréat professionnel : 33% contre 25%.

D'un point de vue géographique, la part d'élèves internes varie fortement selon le lieu de scolarisation : de seulement 9% en Province Sud, elle atteint 34% en Province Nord et 38% dans la Province des îles Loyauté. Au-delà des limites provinciales, les élèves scolarisés hors de l'agglomération Nouméenne sont plus fréquemment internes (34% contre 6,5%) et représentent la moitié des élèves dans les communes de Pouembout, Ponerihouen, Ouégoa, Hienghène et Touho.

⁹ Les élèves internes sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur.



Carte 1 : Répartition des élèves internes par commune (source : Vice Rectorat, 2019)

L'importance numérique du nombre d'élèves internes (notamment en Brousse et aux Îles) nécessite que l'on apporte une réflexion particulière à leurs rythmes scolaires. Lors d'une enquête réalisée sur les conditions de vie des jeunes au collège (SAP, GIE Océanide, 2018), une partie de l'échantillon concernait les internats (notamment ceux de Koné et à la Roche). Cette enquête met en lumière une discontinuité entre le collège (compétence Vice-Rectorat) et l'internat (compétence province). En dehors des contacts via le scolaire et le CPE, il existe peu de liens entre ces deux structures où se côtoient peu les éducateurs et les professeurs. Globalement, l'échange d'informations se fait par le biais d'un « cahier de liaison » qui est échangé chaque matin et chaque soir. Ce cahier recense essentiellement les absences et les problèmes de comportement. Si un problème plus « grave » survient, alors ce sont le directeur de l'internat et la principale qui se rencontrent.

Toutefois, il convient de noter que certains liens existent à travers l'échange de services : l'internat accueille les élèves demi-pensionnaires à la pause-déjeuner, et le collège met à disposition des salles de classe pour les devoirs du soir des élèves internes. Par ailleurs, les encadrants de l'internat ont très peu de liens avec les parents. Celui-ci est uniquement administratif et géré par la secrétaire et le directeur. Les encadrants ont cependant des discussions informelles lorsqu'ils croisent les parents dans un autre contexte. Dans certains collèges, les conseils de classe réservent une place pour les surveillants de l'internat pour témoigner de la situation des élèves internes.

Malgré tout, la relative discontinuité entre les deux établissements empêche une réflexion concertée autour du rythme scolaire des élèves internes. En ce qui concerne les activités périscolaires, le manque de temps pour faire les devoirs à l'internat (une heure par jour) est parfois insuffisant lorsque les élèves ont beaucoup de devoirs. Enfin, les élèves internes évoquent également le peu d'activités extra-scolaires proposées par l'internat. De l'avis de tous, et malgré des institutions de rattachement différentes, il convient de favoriser les échanges et les partenariats entre les collèges/lycées et les internats afin d'harmoniser le rythme scolaire de ces élèves internes.

D. Les perspectives, les contraintes et les pistes de réflexion

Depuis le grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne (2010), plusieurs solutions ont commencé à émerger pour un meilleur aménagement du temps scolaire en Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, et comme cela a été évoqué précédemment, ces solutions ont un impact sur une multitude d'acteurs (parents, corps enseignants, acteurs socio-économiques, institutions, transporteurs, etc.), qui ont parfois des objectifs différents.

Cela nécessite donc une consultation et une concertation les plus larges possibles afin de faire émerger des compromis, qui puissent être acceptés par tous et qui soient matérialisées dans le cadre d'une réforme. Néanmoins, l'objectif sous-jacent d'une telle réflexion sur l'aménagement des temps scolaires, doit être de placer l'enfant et ses capacités d'apprentissage au cœur des priorités.

a. La réduction des vacances d'été

Il s'agit sans doute de la solution la plus évidente, qui avait déjà fait l'unanimité lors du rapport Pralong (2012). Il faudrait allonger l'année scolaire d'au moins deux semaines pour passer de 36 à 38 semaines afin de réduire mécaniquement, comme le recommandent les chronobiologistes, le volume hebdomadaire à 25 heures. Et ce sont les vacances d'été, jugés par beaucoup, comme trop longues, qui sont visées.

Selon les spécialistes, les vacances d'été trop longues contribuent fortement au déséquilibre de la charge de travail annuelle. Elles participent également à une forme de discrimination sociale, seule une minorité d'élèves pouvant bénéficier de vacances enrichissantes (voyages, sport, culture).

Parmi les contraintes à la réduction des vacances d'été, celle de la période des gros travaux d'entretiens dans les écoles, le problème de la forte chaleur dans les classes mais également le coût supplémentaire que cela engendrerait pour les cours et pour le fonctionnement des établissements. Dans le rapport Pralong (2012), cette hypothèse s'était heurtée à des considérations socio-économiques : service annuel d'enseignement allongé pour les enseignants, tourisme domestique potentiellement impacté par le raccourcissement des vacances, etc. Par conséquent, face à cette question cruciale qui permettrait une reconquête du temps scolaire et un allègement des volumes hebdomadaires et journaliers, une concertation conjointe avec les acteurs du monde éducatifs et les acteurs socio-économiques semble indispensable.

b. Des horaires et une charge de travail journalière différenciés selon le niveau

L'une des principales recommandations faites par les chronobiologistes est de proposer des emplois du temps hebdomadaires et journaliers différenciés pour chaque élève, en s'adaptant à leur niveau d'attention. Globalement, dans le primaire, nous l'avons déjà évoqué précédemment, le nombre d'heures d'apprentissage par semaine est trop élevé (26, voire 27 en tenant compte des animations pédagogiques) et devrait redescendre idéalement à 25. Malgré cette contrainte, des aménagements peuvent être trouvés.

Par exemple, au niveau de la semaine du 1^{er} degré, il conviendrait de prendre en compte le niveau de désynchronisation que constituent les week-ends en proposant des activités de reprise intellectuelle le lundi. On retrouve également ces mêmes difficultés de concentration et d'efficacité le vendredi après-midi. Dans les semaines comportant un mercredi pédagogique (journée chômée pour l'ensemble des élèves), on retrouve le même problème que rencontre les écoliers en métropole (rythme de 4 jours) : une rupture du rythme scolaire et un temps d'adaptation nécessaire également le jeudi matin.

Face à cette problématique particulière, la réorganisation des réunions de concertation ou de formation pédagogique sur un autre temps que le mercredi matin favoriserait l'ancrage permanent d'un rythme scolaire hebdomadaire sans désynchronisation. Cela permettrait également de reconquérir une dizaine de matinées dans l'année. Mais cette hypothèse soulève d'autres problématiques (coût, disponibilité de brigades de remplacement si cela est organisé un autre jour de la semaine, etc.)

Au niveau de la journée, comme cela a été mentionné précédemment, les chronobiologistes proposent d'intégrer des périodes intermédiaires d'activité calme en début de matinée avant d'entreprendre des séances d'apprentissage exigeantes, en milieu de matinée, coïncidant avec un premier pic de concentration. Idem pour les après-midis.

Au collège, il convient d'offrir un emploi du temps différencié en prenant en compte l'âge et la classe de l'élève. Le passage du primaire au collège provoque de nombreux problèmes auxquels l'élève n'est pas habitué : professeurs qui se succèdent dans la journée, multiplicité des classes et des salles, la taille parfois très importante de l'établissement, etc. Pour accompagner l'élève par rapport à ces nouveautés, les spécialistes proposent d'élaborer un emploi du temps véritablement pour l'élève en limitant, par exemple, le nombre de séquences quotidiennes à 6 pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème} et à 7 pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

La question des pauses méridiennes nécessite également d'être adapté selon les situations et le niveau d'enseignement. Au collège et au lycée, une pause d'au moins 1h30 devrait être sanctuarisée dans les emplois du temps pour que tous puissent déjeuner correctement.

Enfin, et quels que soient les niveaux, les aides aux apprentissages et les études dirigées devraient être généralisés à l'ensemble des établissements et intégrées sur le temps scolaire pour éviter des devoirs à la maison trop denses et potentiellement vecteurs d'inégalités sociales.

c. La province Sud et *Innov'écoles*

Depuis l'état des lieux réalisé par Christian Pralong (2012) pour lequel il avait largement mobilisé les institutions et la communauté socio-éducative, le rythme scolaire a sensiblement changé. En effet, dans le cadre du projet éducatif et de sa charte d'application (2016), une des 120 actions prévoyait d'« *expérimenter des nouveaux rythmes scolaires dans chaque province associant écoles et collèges* ».

A cet égard, depuis 2018, les provinces Sud et Nord ont chacune mis en place un dispositif visant à expérimenter de nouvelles modalités d'apprentissage de leurs écoles, et notamment d'adapter les rythmes scolaires aux rythmes biologiques de l'enfant.

Depuis 2018, la province Sud a mis en place le dispositif *Innov'école* dans 18 écoles de la province. Parmi elles, 14 écoles expérimentent de nouvelles organisations des apprentissages. Elles concernent principalement la réorganisation de la journée d'école pour une meilleure prise en compte des biorythmes de l'élève. L'objectif visé est le bien être des élèves et induire un changement de pratiques chez les enseignants. L'enjeu étant de penser les rythmes scolaires comme un instrument de la réussite à l'école mais également comme facteur de bien-être.

En outre, Le respect des rythmes d'apprentissages, dans plusieurs écoles, se combine avec un travail sur le développement des compétences psychosociales chez les enfants. La conjugaison de ces deux facteurs a rapidement émergé comme une évidence pour favoriser la réussite scolaire et éducative.

Dans ces écoles, l'aménagement du temps scolaire consiste à enseigner les disciplines fondamentales (Mathématiques-Français) les matins et les autres disciplines les après-midis. Ainsi, dans plusieurs écoles, des activités pluridisciplinaires décloisonnées (groupe de différents niveaux de même cycle) sont proposées l'après-midi : activités scientifiques, activités culturelles, activités d'éducation physique et sportive. Des activités liées aux différentes cultures et patrimoine calédoniens. Une occasion pour inter-réagir avec les parents d'élèves issus des différentes communautés.

Fin 2018, après une année de mise en œuvre, un questionnaire de satisfaction a été soumis aux élèves de cycle 3 (893 réponses), aux parents d'élève (1488 réponses), aux enseignants (82 réponses) et aux directeurs (18 réponses).

Voici en résumé les principaux enseignements issus des réponses obtenues :

- observation par les enseignants d'une plus grande motivation des élèves ;
- moins de fatigabilité ;
- moins d'absentéisme des élèves ;
- satisfaction des activités pluridisciplinaires des après-midi ; les élèves » racontent ce qu'ils font à l'école » ;
- augmentation du plaisir d'apprendre ;
- amélioration des résultats des élèves ;

- un climat scolaire apaisé selon les enseignants et les directeurs d'école, moins de conflits entre les élèves ;
- de nouvelles compétences perçues chez les enseignants, résultat d'un travail d'équipe et d'une réflexion continue sur la conduite des projets ;
- amélioration notable du travail en équipe ;
- les parents sont investis à des degrés différents dans les projets d'école : jardinage, artisanat, cuisine, ateliers artistiques, etc.

Nous notons donc une satisfaction générale des rythmes d'apprentissage expérimentés dans les écoles *Innov'école*. Les perspectives des projets *innov'école* seront définies en collaboration avec la direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie pour les années à venir.

d. Des écoles pilotes en province Nord

Depuis 2018, on retrouve un dispositif comparable en province Nord avec 5 écoles pilotes (cf. annexes) qui vise à expérimenter de nouvelles modalités d'apprentissage en appliquant notamment 5 principes de chronobiologie « *temps d'adaptation à l'arrivée à l'école, pic d'attention en milieu de matinée et d'après-midi, difficultés d'efficacité le lundi matin et le vendredi après-midi, temps de repos et de remobilisation entre chaque séquence d'apprentissage, pause méridienne d'au moins 1h30* ». Ces propositions ont été faites dans le cadre légal des horaires scolaires et des programmes officiels.

Les ambitions de ce dispositif sont de « *réduire le temps scolaire quotidien et d'augmenter le nombre de jours de classe à l'année, d'augmenter et d'améliorer le temps périscolaire, de favoriser la présence des parents à l'école, d'utiliser le vécu des enfants comme support d'apprentissage et de favoriser les activités ludiques et structurantes* ».

Dans certaines écoles, ce dispositif a mis en évidence des contraintes matérielles et budgétaires induites par le transport scolaire, par le nombre de repas à servir et par les activités périscolaires. Comme pour la province Sud, l'objectif visé est avant tout l'amélioration des résultats scolaires des élèves, induite par « l'augmentation de la motivation des élèves, l'augmentation de la concentration des élèves, l'augmentation du bien être à l'école, la baisse de la fatigabilité et l'augmentation de l'implication des parents dans l'école ». L'enjeu étant de penser les rythmes scolaires comme un outil d'épanouissement et de réussite.

Pour ce dispositif, la province Nord a souhaité mettre en place un groupe de pilotage (parents, IEP et mairies) et des indicateurs pour mesurer et suivre les objectifs recensés : taux d'absentéisme, nombre d'actes d'incivilité, envie des écoliers d'aller à l'école, niveau de français et de mathématiques aux évaluations de grande section (GS), de CE1 et de CM2.

En résumé, sur l'année 2018, le taux d'absentéisme et le nombre d'actes d'incivilité est en baisse dans les écoles pilotes tandis que l'envie des écoliers d'aller à l'école et le niveau de français et de mathématiques (tous cycles confondus) sont en hausse.

Pendant plusieurs années, l'aménagement des temps scolaires en Nouvelle-Calédonie se résumait à des changements de calendrier ce qui est insuffisant pour influencer réellement sur le rythme scolaire des enfants et sur leur capacité d'apprentissage. Néanmoins, depuis le début des années 2010 (Grand Débat 2010, rapport Pralong 2012, projet éducatif 2016, diagnostic sur le transport scolaire 2017, initiatives provinciales 2018), nous notons l'émergence d'une volonté politique de mener une réelle réflexion globale sur les différentes dimensions du rythme scolaire (annuel, hebdomadaire, et journalier) comme leviers de réussite.

Afin de proposer un réel aménagement des rythmes scolaires, en accord avec les recommandations des chronobiologistes et des spécialistes, plusieurs pistes semblent émerger :

- la réduction des vacances d'été ;
- la reconquête des mercredis pédagogiques ;
- l'amélioration de l'offre en matière d'activités périscolaire à travers un dialogue approfondi entre les collectivités et le système scolaire ;
- un début des cours plus tardifs ;
- une période intermédiaire d'activité calme en début de matinée et d'après-midi ;
- un emploi du temps différencié et un nombre limité de « séquences » différentes pour les collégiens ;
- des pauses méridiennes sanctuarisées pour le primaire (2h) et pour le secondaire (1h30) ;
- des aides aux apprentissages et études dirigées intégrées au temps scolaire généralisées à tous les établissements ;
- une meilleure articulation entre les internats et les établissements scolaires.

Toutefois, s'il existe une myriade de facteurs et d'acteurs influençant le rythme scolaire, un aménagement efficace du temps scolaire est celui qui place l'enfant au cœur des priorités, tout en réussissant à trouver un compromis équitable avec les autres acteurs de la société. Parmi eux, ceux du transport scolaire, qui ont un impact considérable sur la journée des élèves concernés.

2. La problématique du transport dans le rythme scolaire

L'aménagement du temps scolaire (ATS), c'est avant tout considérer la journée de l'enfant dans sa globalité, du départ de l'enfant jusqu'à son retour à son domicile. Par conséquent, il est indispensable d'intégrer dans la réflexion la fatigue accumulée par l'enfant lors du temps extrascolaire (transport, activités périscolaires, devoirs, rythmes de sommeil, etc.). Parmi ces contraintes, le transport scolaire semble jouer un rôle cardinal dans le rythme et la fatigabilité des élèves.

Localement, plusieurs rapports (le miroir du débat (2010), le rapport « Pralong » sur les rythmes scolaires (2012)) faisaient déjà référence à un constat unanimement partagé par l'ensemble des acteurs de l'éducation : le transport scolaire est souvent jugé comme trop long, insécurisé et désorganisé. Ces disparités engendrent une inégalité territoriale dans l'accès à la scolarisation et dans le rythme de vie.

A. Le diagnostic du transport scolaire en 2017

En 2017, afin d'avoir une analyse plus précise de la situation et pour permettre une stratégie de réorganisation et des axes d'amélioration en la matière, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à un groupement d'étude (TILT-SECAL-TRANSVERT) la réalisation d'un diagnostic technique, organisationnel, financier, réglementaire et socio-économique.

Cette étude transversale s'inscrit comme un objectif prioritaire du projet éducatif calédonien (PENC) et comme le préalable à la « *définition d'un cahier des charges sur l'amélioration du transport des élèves en concertation avec les compagnies de transport et les collectivités* ». Elle s'inscrit par ailleurs dans la continuité du schéma global des transports et de la mobilité (SGTM) et dans le cadre du plan quinquennal de sécurité routière (2014-2018). Cette section propose de synthétiser les analyses de ce diagnostic.

a. Etat des lieux du transport scolaire

Les élèves (de la maternelle aux classes post-bac organisées dans les lycées¹⁰) peuvent aujourd'hui se rendre à l'école de plusieurs manières :

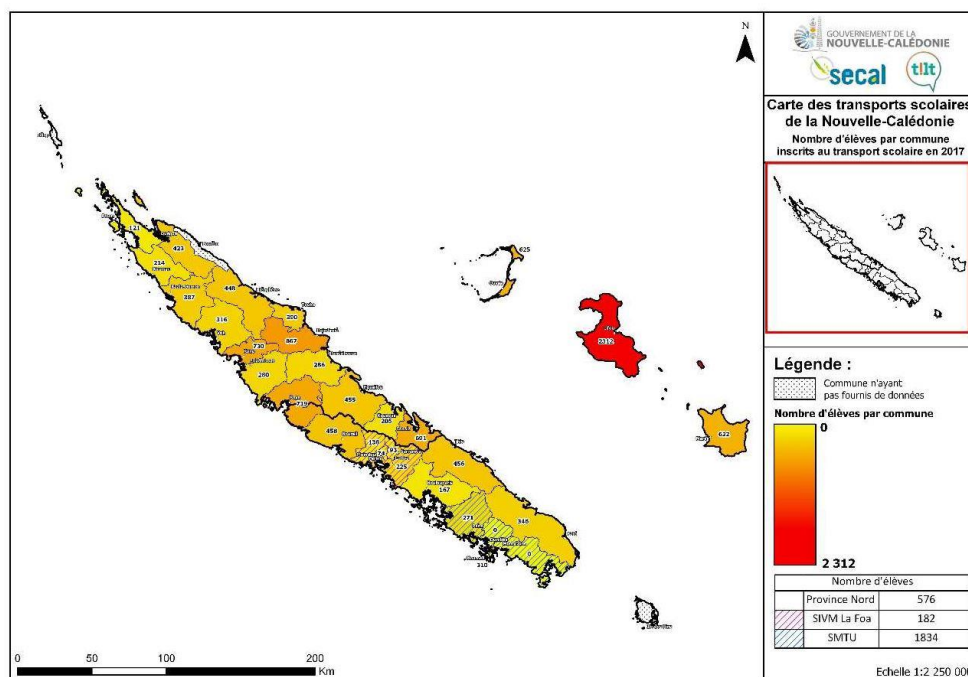
- par leurs propres moyens ou ceux de leurs parents ;
- par un transport en commun classique (réseau Carsud, Karuïa, Raï) ;
- par un réseau de transport scolaire organisé par une collectivité ou par un établissement public ;
- par un transporteur privé (réservé par les parents, ou via une association ou un établissement privé).

Globalement, pour effectuer les trajets domicile-établissement scolaire (et inversement), il existe deux types de circuits, à savoir les circuits quotidiens (externes ou demi-pensionnaires) ou les circuits hebdomadaires (internes).

¹⁰ Notamment les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les BTS.

Sur 68000 enfants scolarisés en 2017, le diagnostic permet de mettre en lumière que le transport scolaire public concerne 22% des enfants scolarisés (12000 élèves quotidiennement et 3200 de manière hebdomadaire). En ce qui concerne les transporteurs privés, et même s'il existe un déficit de données, le Vice-Rectorat avait recensé a minima 1300 élèves journaliers et 400 élèves hebdomadaires (soit 2,5% des élèves scolarisés). Le transport scolaire s'exerce sur l'ensemble du territoire y compris dans les zones les moins densément peuplées où il y joue un rôle d'autant plus essentiel.

Le système actuel de transport scolaire public concerne pour moitié des maternelles/primaires et pour moitié des secondaires avec à la fois du secondaire journalier et du secondaire hebdomadaire (internes). En milieu rural, les primaires/maternelles ont une offre dense qui remonte souvent jusqu'au fond des vallées. Dans le grand Nouméa, deux communes ne proposent aucun service et les deux autres communes ont une offre relativement restreinte. Les secondaires sont traités de façon très disparate : certaines communes répondent à tous les besoins y compris lorsque les élèves ne respectent pas la carte scolaire ou pour des élèves isolés ; d'autres communes n'assurent pas le service laissant le soin à des associations ou des transporteurs privés de compenser ce segment d'offre. La province Nord assure en direct quelques lignes de transport d'interne. Globalement, l'offre en matière de transport scolaire est dense et permet au plus grand nombre d'élèves de se rendre à l'école et ainsi de garantir une certaine assiduité, malgré le caractère dispersé de la population scolaire.



Carte 2 : Nombre d'élèves par commune inscrits au transport scolaire en 2017 (diagnostic des transports scolaires, 2017)

b. Le cadre juridique et réglementaire

Selon la Loi Organique¹¹ (1999), la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de transport routier dont le transport scolaire tant en termes de réglementation que d'organisation. De fait, aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie exerce sa compétence réglementaire mais n'exerce pas de compétence en matière d'organisation. A l'inverse de la quasi-totalité des communes qui s'en sont donc saisie ou qui l'ont confiée à des syndicats et qui assument la majeure partie de l'organisation du transport scolaire, quelles que soient le niveau scolaire et la province concernée. Ponctuellement, la province Nord organise également directement certaines lignes. Quelques transporteurs privés interviennent aussi pour de répondre à des besoins non satisfaits.

	Précolaires et primaires	Secondaires journalier	Secondaires hebdomadaires
Province Sud	Communes sauf pour Dumbéa et Mont-Dore + transporteurs privés directement	- Communes - Syndicat mixte par délégation des communes : SMTU - Associations (ponctuellement)	- Quelques communes - Syndicat intercommunal (SIVM La Foa) - Associations - Transporteurs privés (agglomération notamment)
Province des Iles	Communes	- Communes - Associations (ponctuellement)	- Communes Sauf inter-iles (transporteurs privés)
En Province Nord	Communes + transporteurs privés (ponctuellement)	- Communes - Associations (ponctuellement) + transporteurs privés (ponctuellement)	- Province Nord - Communes - Associations + transporteurs privés (ponctuellement)

Tableau 2 : autorités organisant le transport scolaire (diagnostic des transports scolaires, 2017)

Comme cela est indiqué ci-dessus, pour les élèves de maternelle/primaire, les communes organisent les transports. Concernant le transport des élèves du secondaire en circuits journalier, ce sont également la majorité des communes qui effectuent le service. Lorsque la commune ne le fait pas, l'organisation repose sur des associations. Pour le transport des élèves du secondaire en circuits hebdomadaires (élèves internes) les situations sont très différentes. Si quelques communes assument entièrement l'organisation, la province Nord propose plusieurs lignes qui couvrent partiellement son territoire, puis des associations couvrent les segments de demande non couverts par le transport public. Par ailleurs, si aucun texte ne régit spécifiquement le transport scolaire, celui-ci est encadré par plusieurs délibérations relatives au transport routier (n°539 à n°542).

Face à ce flou juridique et réglementaire, légiférer le transport scolaire permettrait de déterminer les autorités organisatrices et leur périmètre de compétence afin de rationaliser les conditions de mise en œuvre du service à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (qualité de service, temps, tarifs, matériel et type de contractualisation). C'est notamment ce que prévoit le plan pluriannuel proposé en 2018 par le gouvernement.

c. Un coût élevé pour l'ensemble des acteurs

Le coût du transport public, dans son ensemble est de 1,9 milliards de francs CFP/an tandis que le coût du transport scolaire privé (géré par les associations et les établissements) est d'environ 150 millions de francs/an.

¹¹ article 22-12°, circulation routière et transports routiers

Le transport scolaire public est majoritairement financé par des fonds publics. La participation des parents est néanmoins non négligeable, elle s'élève à 186 millions (soit 10%, chiffre 2016). En guise de comparaison, la part est de 5% en Métropole et 0% en Polynésie Française (système gratuit). Néanmoins, elle peut varier de 0% à 42% selon la commune.

La majorité du transport public est financé par les communes (1015 millions CFP, soit 52% du total) très largement devant la participation de la Nouvelle-Calédonie (345 millions CFP, 18%), des provinces (224 millions CFP, 12%) et le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU, 162 millions, 8%).

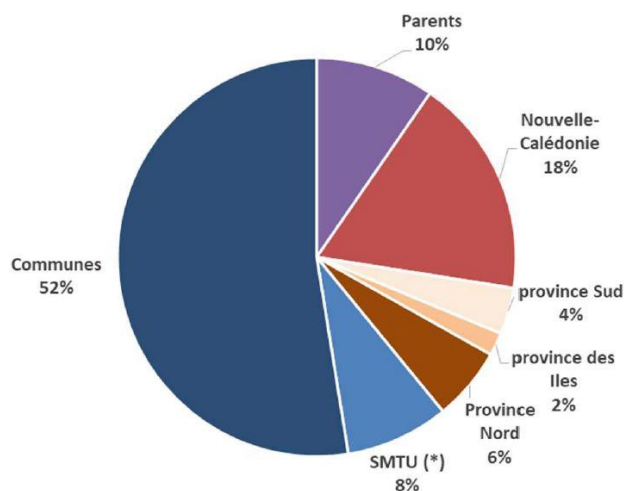


Fig. 1 : financement des dépenses de fonctionnement des réseaux de transport scolaire publics (diagnostic des transports scolaires, 2017) * NB : Le SMTU est à considérer à part puisqu'il dispose de sa propre ressource financière bien qu'il soit également alimenté par des participations des communes de l'agglomération et de la province Sud.

Le transport des élèves du 1^{er} et du 2nd degré constitue ainsi une charge importante pour le budget des municipalités, notamment en brousse et dans les Îles. La commune de Lifou est à ce titre la commune qui concentre les dépenses les plus importantes en matière de transport public (235 millions) car il s'agit d'un réseau au kilométrage annuel important. Et par conséquent, c'est également la commune qui consacre le plus de son budget propre aux transports publics (133,1 millions). Viennent ensuite dans l'ordre : les communes de Koné, Poya, Hienghène, Poindimié, Bourail, Maré, Yaté et Kaala-Gomen qui ont toutes des réseaux au budget supérieur à 50 millions de francs.

Même si elle demeure moins importante que celle des communes, la participation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est également conséquente (345 millions francs CFP en 2017). Chaque année, elle se matérialise par des subventions versée par l'intermédiaire du Vice-Rectorat aux collectivités, aux transporteurs ou aux associations, néanmoins sans « clé de répartition » ou mode de calcul qui prendrait en compte le kilométrage ou le nombre d'élèves transportés. Par conséquent, des différences importantes sont constatées entre communes (la subvention peut représenter entre 6% et 30% de leur budget). D'autre part, des lignes de transporteurs privés concurrentes aux lignes de transport public sont subventionnées (sur l'agglomération du Grand Nouméa par exemple). La subvention pourrait être conditionnée à certains critères selon la politique définie par le gouvernement.

Les provinces contribuent également au financement des investissements dans les matériels roulants. Cette aide favorise des matériels roulants récents mais elle conduit parfois à un double subventionnement de certains transporteurs. Le coût par élève annuel transporté est de 124000 francs avec un faible écart à l'échelle du territoire, si ce n'est sur le Grand Nouméa où il est plus élevé qu'ailleurs. Par ailleurs, la politique tarifaire est assez variable. Ces disparités n'ont que rarement pour origine la qualité du service, la sécurité ou les distances parcourues. Au regard du poids qui pèse sur les budgets des collectivités et des institutions, il apparaît nécessaire de rationaliser les dépenses en matière de transport scolaire.

d. Un temps de parcours très long

Lors de ce diagnostic, il a été mesuré des temps de parcours globalement très long (parfois supérieurs à 1h) avec des horaires peu respectés par les transporteurs. Les causes semblent multiples : habitations isolées, carte scolaire parfois non-respectée, arrêts non officiels devant les domiciles des enfants. Selon les spécialistes, au-delà de 45 min, le trajet nuit à la réussite scolaire de l'enfant ; la collectivité ne doit pas favoriser ce type de situation et inciter les enfants à changer d'établissement ou s'inscrire en internat.

En ce qui concerne plus particulièrement le Grand Nouméa, l'offre de transport scolaire public pour les élèves de maternelle et du primaire ne couvre pas tous les besoins et où elle est densément compensée par une offre de transport privée. La forte croissance du transport scolaire privé dans le Grand Nouméa type VLC (véhicules de location avec chauffeurs) et TRP (Transports Routiers de Personnes), n'entrent pas dans un schéma de transport globalisé et participent indirectement au creusement des disparités sociales et scolaires.

En ce qui concerne l'offre de transport scolaire public pour les élèves du secondaire du Grand Nouméa, c'est le SMTU qui prend en charge l'organisation du transport scolaire des élèves du secondaire via un réseau scolaire spécifique. Un basculement progressif vers les réseaux réguliers est envisagé pour les élèves du secondaire qui sont actuellement sur le réseau de transport scolaire avec un objectif de suppression des circuits de transport scolaire dédié à l'horizon 2024. Cette évolution permettrait plus de souplesse par rapport au transport scolaire classique.

En ce qui concerne le cas des élèves transportés par leurs parents dans le Grand Nouméa, les élèves sont parfois tributaires de l'organisation de la journée de leurs parents qui embauchent souvent à 7h30. En raison de la congestion routière pendulaire, certains parents anticipent des temps de transport très longs font le choix de déposer leurs enfants aux abords des établissements, parfois dès 6h, avant de se rendre sur le lieu de travail.

B. Les perspectives d'optimisation du transport scolaire, pour une amélioration du rythme scolaire

Compte tenu de la disposition géographique de l'archipel néocalédonien, la problématique du transport scolaire doit être considérée comme centrale dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires. A la suite du diagnostic du transport scolaire qui a mis en lumière certaines déficiences, un plan pluriannuel a été proposé (2018) afin d'améliorer la situation tant sur le plan de la sécurité, de la qualité de service et du rythme scolaire (cf. annexes).

a. Les axes d'amélioration

- **La rationalisation et l'harmonisation du service**

En 2017, il était fait mention de l'existence de 150 transporteurs, signataires de contrats publics, qui font circuler plus de 400 véhicules sur l'ensemble du territoire. Ces contrats publics pèsent fortement sur le budget des collectivités (notamment les communes), mais également sur celui des parents. Le coût du transport scolaire permet d'envisager des progressions dans la qualité du service offert. A ce titre, plusieurs opportunités de rationalisation du service et d'optimisation du coût existant notamment par le travail en intercommunalité sur les réseaux des élèves du secondaire, la mutualisation des réseaux publics existants ou à venir, et par la renégociation de certains prix kilométriques.

Ces opportunités ne pourront être exploitées que si un échelon supra aux communes s'empare de la question (échelon à définir), la gère ou fédère les acteurs pour avancer ensemble. Par ailleurs, dans un contexte budgétaire contraint, les communes ont exprimé le souhait de clarifier et de rationaliser la répartition des charges en matière de transport scolaire. L'objectif de cette harmonisation serait d'améliorer son usage et améliorer la qualité de service afin de pérenniser l'argent investi. Enfin il convient de clarifier l'attribution des subventions afin d'utiliser ce levier financier pour appuyer une politique publique et des objectifs précis.

- **L'optimisation des circuits et la problématique des points d'arrêts**

En brousse, les transports scolaires s'arrêtent souvent et sur des arrêts non officiels. Les arrêts sauvages sont ainsi des facteurs d'insécurité car ils obligent les enfants à traverser sur des endroits non autorisés. En matière d'équipement, de grandes disparités existent : sur le Grand Nouméa la plupart des arrêts sont marqués de zébras et équipés soit de poteaux soit d'abris ; sur les autres communes c'est plus aléatoire. Ces arrêts non-officiels sont également des facteurs d'augmentation des temps de parcours notamment pour les premiers enfants montés en bout de circuit. Enfin, ils sont source de bruit et d'usure des véhicules, de surconsommation de carburant. En 2017, 40% des communes déclaraient que les arrêts de bus se faisaient à majorité sur des arrêts sauvages.

La multiplicité des arrêts conduit à la réalisation de plusieurs boucles et augmente le kilométrage et le temps de parcours. Ce type de circuit très localisé revient cher à la commune et mobilise un véhicule sur une durée plus longue que nécessaire. Face à ce constat, le plan d'action pluriannuel (2018) prévoit notamment d' « *aménager les arrêts de façon sécurisée* ».

- **La montée en compétence du secteur du transport scolaire**

Le transport scolaire est un maillon essentiel d'équilibrage dans l'accès à la scolarité et à l'égalité des chances. Cet enjeu d'avenir territorial nécessite une montée en compétence de l'ensemble des acteurs du secteur. Pour ce faire, 4 pistes peuvent être évoquées :

- la formation des acteurs afin de permettre une montée en compétences de l'accueil, de la sécurité et du pilotage contractuel ;
- la mise en réseaux de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles ;
- la production de guides et d'outils ;
- la prise en charge de la réglementation et du suivi par la Nouvelle-Calédonie.

b. Les préalables et les contraintes à l'amélioration

- **Le transport scolaire, préalable à l'aménagement optimisé des rythmes scolaires**

La modification des horaires scolaires (entrée dans l'établissement, début des cours, pause méridienne, reprise des cours, fin des cours) se heurte à la contrainte des transports scolaires. Pour le premier degré par exemple, l'augmentation de la pause méridienne ainsi que le report du début des cours pourrait s'avérer contre-productif sans prise en compte de la problématique du transport. Deuxièmement, l'harmonisation des horaires du premier et du second degré, si les deux réseaux de transport ne sont pas distincts, se ferait au détriment de certains collégiens qui devraient attendre le transporteur plus longtemps.

L'amélioration des conditions de transport des élèves est donc la condition préalable à un aménagement optimisé des rythmes scolaires.

- **Les contraintes socio-économiques**

L'aménagement des transports et les rythmes scolaires doivent prendre en compte l'organisation du temps socio-économique ainsi que les habitudes culturelles des calédoniens. Dans le Grand Nouméa par exemple, l'automobile correspond au mode de transport de $\frac{3}{4}$ des habitants contre $\frac{1}{2}$ en métropole (source SIGN).

Face à des conditions de déplacements dans l'agglomération du Grand Nouméa largement dégradées (forte croissance démographique, augmentation de la motorisation des ménages, géographie contraignante) et la concentration des emplois et des services dans Nouméa, l'amélioration des réseaux de transport collectif (réseaux Taneo, NeoBus) vise une fluidification des circulations pendulaires malgré l'augmentation anticipée du nombre de véhicules dans les années à venir.

Par ailleurs, lors du dernier recensement (2014, ISEE), le taux d'emploi calédonien atteint 61% (contre 64% en métropole). Désormais, les femmes occupent 45% des emplois en 2014 contre 37,8% en 1989. La mixité croissante du marché du travail se poursuit et ce sont principalement les femmes qui bénéficient des créations d'emploi notamment à Nouméa où elles occupent 48% des emplois. L'entrée des femmes depuis une trentaine d'années sur le marché du travail a un impact sur les rythmes et le transport scolaire. Elle éclaire le problème de la congestion routière dans le Grand Nouméa constatée généralement entre 6h et 8h. L'heure d'embauche similaire des deux conjoints, à 7H30 le plus souvent, oblige les enfants à

adopter le même rythme matinal que leurs parents qui les déposent dès 6 H aux abords des établissements avant de se rendre au travail.

A ce titre, plusieurs rapports (miroir du débat 2010, rapport Pralong 2012, diagnostic transport scolaire 2017) proposent l'aménagement de l'heure d'embauche afin d'échelonner, voire de décongestionner la circulation dans le Grand Nouméa pour *in fine*, retarder l'arrivée de l'enfant à son école. Cette proposition nécessite l'adhésion et la coordination des employeurs publics et privés pour qu'elle puisse être tangible. Ce type d'aménagement se pratique déjà ponctuellement.

- **Une modification de la contractualisation et du cahier des charges ?**

Parmi les 35 entités publiques qui pilotent le transport public, 88% sont passés par des marchés publics. 20 % des communes du territoire pilotent un marché unique, toutes les autres un marché allotis en autant de lots que de lignes. L'allotissement a pour conséquence de fragmenter l'offre. Il est pertinent de tendre vers des marchés uniques en macro-lot afin de mutualiser le pilotage et surtout d'inciter les acteurs des transports à se fédérer.

95% des communes pilotent des contrats d'une durée de 3 ans. A noter que cette durée ne favorise pas la montée en compétences des transporteurs ni les investissements matériels. En Europe, la durée moyenne des contrats est de 7 ans. Il est ainsi conseillé de retenir une durée de 7 à 10 ans permettant de fixer des exigences fortes en matière de qualités de services et de matériels roulants. Des clauses contractuelles peuvent permettre de stopper le contrat en cas de non-respect des règles, de prix abusifs, de doubles subventions, etc.

Le diagnostic du transport scolaire (2017) avait mis en lumière une part importante de transporteurs déposant les élèves plus d'une demi-heure (voire davantage) avant le début des cours. Une modification du cahier des charges des transporteurs pourrait être apportée afin de limiter l'attente des élèves, après leur transport. Mais cela aurait comme conséquence d'empêcher les transporteurs de cumuler plusieurs contrats sur des horaires rapprochés.

En conséquence, cette proposition doit s'accompagner d'une seconde mesure aux contraintes financières importantes : la fin des lignes mixtes¹² et la mise en place d'un réseau de transport dédié à chaque degré. Les élèves du secondaire, les collégiens notamment, pourraient ainsi être déposés à l'heure car les transporteurs seraient dans l'obligation de choisir entre leurs deux missions : le ramassage des élèves du premier degré ou du second degré. Toutes ces modifications plus « coercitives » du cahier des charges des transporteurs nécessiteraient de mettre en place des moyens de contrôle plus efficaces (GPS, contrôleurs, etc.).

- **La carte scolaire et les établissements privés**

En Nouvelle-Calédonie, le critère de respect de la carte scolaire n'est pas souvent examiné ni la distance à l'établissement scolaire (inférieur à 1km parfois) ni l'isolement (ratio coût/élève). Par ailleurs, face à l'importance de la population scolarisée dans le secteur privé (FELP, ASEE,

¹² Qui transporte à la fois des élèves du secondaire et des élèves du primaire sur un même trajet.

DDEC)¹³, notamment en Brousse, la majorité des communes font le choix de transporter des élèves inscrits dans ces établissements. Même si cette mesure favorise l'accessibilité de l'école en Nouvelle-Calédonie, cela a pour conséquence de multiplier les circuits et d'allonger les distances. Le non-respect de la carte ou le choix d'un établissement privé explique en partie l'existence de circuits journaliers avec des temps de trajet supérieurs à 1 heure matin et soir. Les communes peuvent refuser par leur règlement de prendre en charge le transport des enfants situés trop loin de l'établissement scolaire. Ce serait un moyen, certes impopulaire, de les inciter à changer d'établissement ou de s'inscrire en internat.

*

* *

En Nouvelle-Calédonie, l'intérêt de la problématique des transports scolaires pour un meilleur aménagement des rythmes scolaires n'est pas nouveau. Elle a été largement évoquée dans *le miroir du débat* (2010) et a fait l'objet d'un chapitre particulier dans le *rapport Pralong sur les rythmes scolaires* (2012). Face à un poids budgétaire croissant pour les collectivités (notamment pour les municipalités) et pour les parents, un *diagnostic sur le transport scolaire* (2017) a été réalisé afin d'évaluer le niveau, le coût et l'efficacité du transport scolaire.

Ce dernier a ainsi permis de mettre en lumière certaines défaillances importantes ayant un impact direct sur le rythme scolaire des enfants : des temps de parcours quotidiens pour certains enfants jusqu'à plus de 2h avec parfois des correspondances, une inadéquation parfois du ramassage scolaire et des heures de scolarité de l'enfant, des comportements de conducteurs inappropriés et dangereux (vitesse, arrêts sauvages) et un manque de respect des horaires. Malgré ces défaillances et afin de garantir les conditions équitables de réussite scolaire, des nombreux leviers existent pour améliorer le transport scolaire. C'est notamment l'objet du plan d'action pluriannuel proposé par le gouvernement depuis 2018 (cf. annexes).

¹³ 1 élève sur 4 relève de l'enseignement privé (26%, source : DENC, 2019, VR-DGE, 2019), 22% pour le 1^{er} degré, 29% pour le second degré.

Conclusion

« Une politique éducative efficace consiste, pour une grande part, à réformer des domaines qui ne relèvent pas stricto sensu de son champ. »

Commission du Grand débat sur l'avenir de l'Ecole calédonienne, *Le miroir du débat*, 2010, p. 280

L'aménagement du temps scolaire prend en compte de nombreux facteurs sociaux, économiques, politiques, pédagogiques. Cette réflexion nécessite donc l'avis de partenaires très différents dont les objectifs peuvent être opposés : acteurs du système éducatif, scientifiques, parents, transporteurs, milieu socio-économique, élus politiques, etc.

Pour réformer en profondeur le rythme scolaire calédonien, une large consultation et une concertation de l'ensemble de ces acteurs sera prioritaire en plaçant autant que faire se peut, les intérêts de l'enfant au centre de la réflexion. Cette réforme de l'aménagement des temps scolaires doit être transversale et non sectorielle. Elle doit prendre en compte de manière concomitante l'ensemble des sphères de l'enfant (sphère scolaire, familiale, périscolaire et extrascolaires) et l'ensemble des thématiques impactant le rythme scolaire (activité extrascolaire, alimentation et pause méridienne, internats, santé scolaire).

D'ores et déjà, dans la perspective d'un aménagement cohérent des temps scolaires, certaines mesures semblent prioritaires, comme :

- la réduction des vacances d'été. Si le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un calendrier scolaire de 36 semaines pour les années 2018, 2019 et 2020, l'une des priorités sera de réfléchir à la reconquête d'une à deux semaines supplémentaires, afin de réduire la tension hebdomadaire et journalière.
- l'amélioration de l'offre en matière d'activités périscolaires à travers un dialogue approfondi entre les collectivités et le système scolaire ;
- une période intermédiaire d'activité calme en début de matinée et d'après-midi ;
- un emploi du temps différencié et un nombre limité de « séquences » différentes pour les collégiens ;
- des pauses méridiennes sanctuarisées pour le primaire (2h) et pour le secondaire (1h30) ;
- des aides aux apprentissages et études dirigées intégrées au temps scolaire généralisées à tous les établissements ;

A ce titre, même s'il est encore tôt pour les évaluer, les expérimentations provinciales en matière d'aménagement des rythmes scolaires journaliers pourraient être une bonne base de départ. Mises en place dans le cadre du projet éducatif (2016), elles tendent clairement à montrer le caractère bénéfique d'un aménagement concerté sur la santé physiologique et psychologique des élèves ainsi que sur leurs résultats scolaires. En accord avec les provinces, l'enjeu sera donc de proposer la généralisation progressive de ces expérimentations.

En outre, ces expérimentations, qui offrent la perspective d'un meilleur aménagement des rythmes scolaires devront tenir compte au préalable de la question cardinale des transports scolaires. Certaines mesures, avancées dans le plan pluriannuel (2018), semblent d'ores et déjà prioritaires :

- la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire ;
- la rationalisation des dépenses publiques ;
- la mise en place d'une clé de répartition des subventions ;
- l'amélioration des conditions d'arrêts scolaires ;
- le respect de la carte scolaire ;
- la mise en place d'un plan de déplacement concerté ;
- l'allongement de la contractualisation et durcissement du cahier des charges.

Enfin, les enquêtes internationales tendent à montrer que de mauvais rythmes scolaires contribuent à entretenir les inégalités scolaires : les élèves déjà confrontés aux difficultés scolaires sont également ceux étant le plus vulnérables face à un calendrier et à un emploi du temps inadaptés.

La finalité d'un meilleur aménagement des rythmes scolaires est donc double : d'une part, contribuer à un rééquilibrage social en termes d'égalité des chances et d'autre part, favoriser la réussite scolaire du plus grand nombre.

Bibliographie

ASSNC, 2014, *Baromètre santé-jeunesse*, 207p.

Challamel Marie-Josèphe, Clarisse René, Lévi Francis, Laumon Bernard, Testu François, et al, 2001, *Rythmes de l'enfant : de l'horloge biologique aux rythmes scolaires*, 106p.

Cour des comptes, 2010. *L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves*, 216p.

Estruch Xavier et Theuniynck Denis, 2013, *Application de la chronobiologie à la planification des cours et aux rythmes scolaires*, 14p.

Eurydice, 2012, *Chiffres clés de l'éducation en Europe*, 210p.

FAPEAO, 2008, *Le sens du rythme, rythmes scolaires, biologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adolescent*, 31p.

Fondation Robert Schuman, 2011, *Les rythmes scolaires dans l'Union Européenne*, 6p.

Gaulène Sylvie, Chevalier Isabelle, 2016, La réforme des rythmes scolaires : une belle utopie ? in *ERES n°104*, pp. 111-115.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, SAP (Observatoire de la Réussite Educative), GIE Océanide, 2019, *rapport de valorisation et d'analyse de données, étude : « construction des projets éducatifs et des sociabilités des collégiens »*, 38p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, SAP (Observatoire des mobilités), TILT, SECAL et Transvert, 2019, *synthèse Le transport scolaire – extrait du diagnostic*, 14p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, SAP (Observatoire de la Réussite Educative), GIE Océanide, 2018, *étude qualitative sur les conditions de vie des élèves au collège*, 91p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, SAP, TILT, SECAL et Transvert, 2017, *Diagnostic concernant les transports scolaires à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie*, 64p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, SAP, TILT, SECAL et Transvert, 2017, *Note de synthèse du Diagnostic concernant les transports scolaires à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie*, 12p .

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2016. *L'école calédonienne est en marche, délibération du Congrès n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'Ecole calédonienne*, 36p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2016. *L'école calédonienne est en marche, charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, délibération n°186 du 1^{er} décembre 2016*, 28p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, SAP, 2013, Définir une politique éducative, in *NC2025 Orientations et moyens : propositions*, pp. 16-38

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, SAP, 2013, Primaire et secondaire : un système éducatif à mieux adapter aux enjeux sociaux, *NC2025 Diagnostic et enjeux*, pp. 34-28

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DENC, Pralong Christian, 2012. *Les rythmes scolaires en Nouvelle- Calédonie*, 107p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DENC, Pralong Christian, 2012. *Synthèse sur les hypothèses des rythmes scolaires en Nouvelle- Calédonie*, 44p.

Institut Montaigne, 2010. *Vaincre l'échec à l'école primaire*, 240p.

La dépêche de Tahiti, 2019, *Mahina – rythme scolaire : touche pas à mes horaires*, 3p.

La dépêche de Tahiti, 2019, *Mahina – des horaires scolaires spéciaux depuis 30 ans*, 2p.

Leconte Claire, 2019, Rythmes scolaires, pour un équilibre matin/après-midi, *in le café pédagogique*, 7p.

Leconte Claire, 2014, *Des rythmes de vie aux rythmes scolaires, une histoire sans fin*, PUS, 270 p.

Les Nouvelles Calédoniennes, 2018, *Moins de vacances scolaires en 2018 ?*, 3p.

Les Nouvelles Calédoniennes, 2017, *Un nouveau calendrier scolaire « à essayer »*, 4p.

Les Nouvelles Calédoniennes, 2010, *Faut-il faire la rentrée scolaire en septembre ?*, 3p.

Les Nouvelles Calédoniennes, 2010, *Ralentir la cadence*, 6p.

L'Obs, 2019, *Début des cours à 9 heures*, « les ados sont décalés, c'est à l'école de s'adapter », 9p.

Ministère de l'Education Nationale, 2011, *Conférence nationale sur les rythmes scolaires, des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous : rapport d'orientation*, 42p.

OCDE, 2018, *combien de temps les élèves passent-ils en classe ?*, *in regards sur l'éducation 2018, les indicateurs de l'OCDE*, pp. 350-366

OCDE, 2016, *indicateurs de l'éducation à la loupe*, 4p.

Plumelle Bernadette, 2011. Un aperçu des rythmes scolaires dans le monde, *in Revue internationale d'éducation de Sèvres*, pp. 16-20

Santa Thierry, 2019, *Déclaration de politique générale*, 45p.

Sénat, 1997, *Rapport sénatorial sur l'aménagement du rythme scolaire*, 371p.

Slate, 2010, *Les rythmes scolaires, ça donne quoi ailleurs ?* 14p.

Slate, 2010, *Rythmes scolaires : pourquoi la France a tout faux ?* 12p.

Sud Ouest, 2018, *réforme des rythmes scolaires : cinq ans de contestation et un enterrement*, 5p.

Tabarot Michèle, 2008, *Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance*, 274p.

Testu François, 2008, *Rythmes de vie et rythmes scolaires. Aspects chrono biologiques et chrono psychologiques*, 175 p.

Touitou Yvan, Bégué Pierre (Académie Nationale Médecine), 2010, *Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant RAPPORT Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant*, 17p.

Annexes

Annexe 1 : Plan pluriannuel d’actions pour le transport scolaire (2018).....	42
Annexe 2 : Le miroir du débat (2010) et les références au « rythme scolaire ».....	43
Annexe 3 : Typologie provisoire d’activités périscolaires recensées lors de l’enquête sur le temps libre (SAP, 2019)	48
Annexe 4 : Liste des écoles expérimentales engagées dans le dispositif provincial Innov’école (DES, 2018).....	50
Annexe 5 : Liste des écoles expérimentales engagées dans un dispositif d’adaptation des rythmes scolaires aux rythmes biologiques et culturels en province Nord (DEFIJ, 2018).....	52
Annexe 6 : extrait de la délibération n°191 du 13 janvier 2012 régissant le volume horaire et les matières à enseigner dans le premier degré (source : DENC, 2019)	55
Annexe 7 : extrait de la délibération n°213 du 29 décembre 2016 régissant le volume horaire et les matières à enseigner au collège (Juridoc, 2019)	56

Annexe 1 : Plan pluriannuel d'actions pour le transport scolaire (2018)

- 1- METTRE EN PLACE UN CADRE REGLEMENTAIRE : DEFINISSANT LA POLITIQUE DE TRANSPORT SCOLAIRE EN LIEN AVEC LA POLITIQUE EDUCATIVE, LA GOUVERNANCE, REGLES DE FINANCEMENT, OBLIGATIONS D'INFORMATIONS, DE SUIVI ET MODALITES OPERATIONNELLES (Y COMPRIS DOCUMENTS TYPES)
- 2- METTRE EN PLACE UNE EQUIPE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE AU SEIN DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
- 3- ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LA REALISATION D'AUDITS DES RESEAUX AVANT CHAQUE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
- 4- REGLEMENTER LA TARIFICATION
- 5- DEFINIR UN RESEAU DE LIGNES STRUCTURANTES TERRITORIALES ET ENGAGER UN TRANSFERT DE SA GESTION AU NIVEAU DU TERRITOIRE
- 6- FAVORISER LES REGROUPEMENTS EN INTERCOMMUNALITES POUR LA GESTION DES LIGNES JOURNALIERES ET SECONDAIRES DE PROXIMITE
- 7- ENGAGER LA BASCULE PROGRESSIVE DES SCOLAIRES DU SECONDAIRE SUR LES LIGNES DES RESEAUX REGULIERS EXISTANTS (RAÏ ET FUTUR RESEAU Taneo)
- 8- MATERIALISER ET AMENAGER LES ARRETS DE FAÇON SECURITAIRE, HARMONISEE SUR LE TERRITOIRE ET OPTIMISEE (DISTANCE ENTRE ARRETS)
- 9- METTRE LES ACTEURS IMPLIQUES EN RESEAU
- 10- ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DE FORMATIONS RENDUES OBLIGATOIRES PAR L'ACTION N°1 POUR CONDUCTEURS ET ACCOMPAGNATEURS
- 11- AUGMENTER LES CONTROLES ET LE SUIVI DE L'ETAT DU PARC ROULANT
- 12- ACCOMPAGNER LES TRANSPORTEURS DANS LE RENOUVELLEMENT DU PARC ROULANT EN RESPECT DES CARACTERISTIQUES REGLEMENTAIRES DEFINIES EN ACTION N°1
- 13- CONCEVOIR ET DIFFUSER DES OUTILS DE SENSIBILISATION A LA SECURITE DANS ET AUX ABORDS DES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Annexe 2 : Le miroir du débat (2010) et les références au « rythme scolaire »

Pendant le débat, 514 structures publiques (mairies, tribus, écoles, collèges et lycées) et privées (écoles, collèges et lycées) ont été impliquées. 3700 personnes ont pu s'exprimer dans les différents canaux disponibles (réunions publiques, débat électronique, courriels, forum, blog, contributions écrites).

En 2010, au fil des débats menés dans les trois provinces, les rythmes scolaires sont régulièrement évoqués (parmi divers paramètres) pour expliquer les déficiences de l'Ecole : « *les rythmes scolaires fatiguent les enfants* » (p.31). Dans l'ensemble, les différents acteurs interrogés s'accordent sur l'impérieuse nécessité de revoir les rythmes et le calendrier scolaires (p.48).

Nous avons sélectionné ci-dessous les extraits faisant référence au rythme scolaire.

Adapter le rythme scolaire aux réalités socio-culturelles

Dans un débat en tribus en province Nord, on évoque « *le côté positif de l'EPK : cours le matin après-midi heures aménagées (tressage, gravures sur bambou, faire un champ d'ignames...)* ». De manière plus générale, on suggère dans des synthèses de « *mieux répartir la charge de travail dans la journée, dans l'année scolaire* », de « *diminuer les coupures (vacances)* », de « *tenir compte des rythmes biologiques de l'enfant* » avec une cependant l'introduction d'une nuance propre aux provinces Nord et Îles Loyauté : « *adapter le rythme scolaire aux réalités culturelles des enfants afin de leur permettre de participer aux activités artistiques, culturelles et sportives.* » (Débat dans une mairie de la province Nord) (p.33).

Différents rythmes d'apprentissage et pédagogie différenciée.

« Une synthèse souligne que « *l'enfant océanien a besoin de plus de temps pour intégrer la notion de parcours scolaires* ». Un autre débat propose, à cet égard, la piste suivante : « *Ne pas baisser le niveau de l'Ecole ni toucher aux programmes mais innover dans un système qui respecte davantage les rythmes d'apprentissage (...) Aller vers une école plus flexible et en repenser les structures pédagogiques ainsi que les pratiques pour aller vers une plus grande différenciation de la pédagogie* ». Poussant plus loin cette réflexion sur une flexibilité que rendra possible le transfert des compétences, une synthèse suggère, par exemple, « *d'éviter les redoublements en modulant la vitesse d'apprentissage : des 6ème/5ème en 3 ans* ». (p.40)

Rythmes scolaires : mieux répartir le travail dans l'année et optimisation de l'attention de l'élève

« Si les questions des rythmes, du calendrier, de la journée trop longue de l'écolier, du ramassage scolaire, des programmes trop chargés et d'un manque de « *contextualisation et d'interculturalité des contenus d'enseignement* » sont mises en exergue, on constate qu'un consensus se dégage concernant le déroulement de la journée scolaire: fondamentaux le matin, activités artistiques, culturelles et sportives l'après-midi « *Journée moins chargée, vacances trop longues...Commencer plus tard...Le cycle de six semaines agit mieux sur la concentration des enfants...Que les journées soient moins longues et que les emplois du temps prennent en compte le poids des cartables ...* ». « *Comment motiver et faire travailler ? Mon enfant quitte le domicile à 6 h, rentre à 18 h complètement fatigué et doit encore faire ses*

devoirs. ». Ici, les questions de la carte scolaire, des transports scolaires et de la garderie sont abordées ; la solution étant de revoir les rythmes. La logique est respectée puisque la proposition de réduire ou de répartir autrement les jours de vacances est aussi retenue. Mieux répartir le travail dans l'année nécessite un recentrage sur l'essentiel, sur les fondamentaux » (p.46-47).

La problématique des transports scolaires dans le rythme scolaire

Les propos sur les transports sont unanimes pour affirmer qu'il est impératif d'améliorer les réseaux des transports scolaires selon les communes : *« Des enfants qui se lèvent très tôt (tribus éloignées)...des transports qui posent problème pour les familles ayant des enfants scolarisés dans différentes structures...mieux les encadrer par rapport aux retards ...des élèves qui quittent à 5h du matin et qui reviennent à 17h30 voire 18h30 ».*

On propose par exemple une harmonisation des transports avec le collège et le lycée de la commune voisine pour que les élèves arrivent plus tard à l'Ecole.

On propose encore de différencier les ramassages du collège et du lycée : *« après 1 h passées en transports et en cours, comment voulez-vous qu'un élève soit disposé et disponible pour ses leçons et ses devoirs ? Un car ramasse les élèves de trois collèges et deux lycées, il met une heure de route...Si des mesures étaient prises en ce sens, les élèves pourraient être probablement plus frais et efficaces en cours ».* (p.73)

Les rythmes scolaires, alimentation et chronobiologie

Les rythmes ne sont pas adaptés avec des journées et des vacances trop longues. Certaines propositions sont de nature à soulager la journée de l'écopier et à chercher des solutions pour combler intelligemment ses moments d'attente, soit avant l'entrée en classe, soit à midi avant la reprise, soit le soir en attendant de rentrer. De ce fait, on s'interroge sur l'hygiène alimentaire, sur les collations et autres ventes possibles de boissons au sein des établissements scolaires !

D'autres suggèrent un aménagement du temps scolaire où l'on retrouverait par exemple : les fondamentaux le matin et les activités artistiques, culturelles et sportives l'après-midi ou encore la suppression des cours du mercredi pour laisser place à des activités particulières (ateliers cuisine... mercredi sans cartable...). Retenons par exemple les propos des participants dans un collège de la province Sud :

« Encore une fois, c'est le rythme scolaire qui est pointé du doigt :

- les enfants rentrent à l'école alors que la chaleur est importante*
- les horaires de la cantine sont inadaptés : pas assez de temps pour manger*
- les enfants commencent trop tôt*
- les vacances scolaires sont trop longues*
- les journées sont trop longues*
- les activités sont trop intenses*
- pas assez de temps pour le culturel et le sport*

Peut-être faudrait-il se caler sur le système anglo-saxon ? ».

« Placer l'élève au centre du dispositif » telle a été l'une des demandes d'un intervenant qui résume assez bien la prise en compte des rythmes biologiques des jeunes. (p.74)

Un calendrier avec moins de vacances et des rythmes scolaires adaptés à la réalité locale : proposition province Nord et îles Loyauté

Un calendrier et des rythmes scolaires plus adaptés à la Nouvelle-Calédonie : dans deux synthèses reprenant les propos échangés lors de débats dans les provinces Nord et îles

Loyauté, on s'interroge sur le calendrier et les rythmes scolaires. La première de ces synthèses souhaite leur modification impérative allant dans le sens d'une réduction des vacances « *pour alléger les journées et les semaines...* ». Dans la seconde, on introduit d'autres idées :

« *Modifier les horaires selon les saisons ; changer le calendrier scolaire : calendrier adapté à la réalité locale. La matinée : matières générales ; l'après-midi : enseignement des diverses disciplines culturelles, valeurs religieuses, valeurs coutumières...* ». (p. 84).

Les rythmes scolaires : journées scolaires, transport et vacances trop longs

Les journées sont « *trop longues* » pour les élèves, « *leur emploi du temps chargé* » ; les « *devoirs après les cours sont longs* », « *si on terminait plus tôt on aurait plus de temps pour faire nos devoirs* ». A cette journée de travail se rajoute le temps passé dans les transports : « *... beaucoup d'enfants prennent le bus (départ à 6h20, retour à 17h) pour aller au collège de La Foa ; 1h de trajet à chaque fois, c'est trop ! Ils passent plus de 8h dans les écoles (des heures de travail d'un adulte !). Les enfants sont vraiment fatigués en fin de journée en plus de tous les devoirs à faire à la maison...* ».

On considère de plus que les vacances sont longues et « *mal réparties* ». Les propositions s'accordent sur la mise en place d'un rythme scolaire mieux adapté, et l'on cite parfois le modèle anglo-saxon : « *Pourquoi ne pas copier le système scolaire de nos voisins anglo-saxons où les journées sont beaucoup moins chargées du style 8h-15h et des vacances scolaires moins longues et mieux réparties. Car après 2 mois et 1/2 d'arrêt c'est dur, dur de reprendre le chemin de l'école.* » Plus ponctuellement est proposé un aménagement de la journée avec des cours demandant de la réflexion le matin et des activités culturelles, professionnelles ou sportives l'après-midi. (p.91).

La priorité : changer les rythmes scolaires

La majorité des personnes ayant écrit disent que les rythmes scolaires ne sont pas adaptés aux enfants du pays. En effet, il est inacceptable que des enfants se lèvent à quatre ou cinq heures du matin pour prendre un bus de ramassage scolaire et rentrent le soir à dix-huit heures trente ou dix-neuf heures. Selon eux, tout est à revoir. Le calendrier des vacances : il pourrait être raccourci et réparti en un mois de vacances en janvier et un mois en juillet. Le climat n'est pas plus défavorable que celui de Tahiti. Les périodes seraient plus courtes avec cinq semaines d'enseignement (six actuellement) et une semaine de vacances intermédiaires tout en rajoutant une période sur l'année. Ce qui permettrait la nomination des professeurs en même temps que

ceux de la Métropole. Un autre avantage de ce calendrier permettrait aussi aux étudiants sur le territoire ou hors territoire de commencer leurs cursus universitaires dès le mois de septembre. Le calendrier doit profiter aux élèves, pas aux professeurs. Les horaires proposés sont : *«entrée plus tardive le matin, aux environs de neuf heures, jusqu'à onze heures trente et l'après-midi de treize heures à seize heures. Et ce, du lundi au samedi »*.

Les emplois du temps : c'est la semaine anglo-saxonne qui est citée en modèle à plusieurs reprises sur le forum. Celle-ci propose les matières fondamentales le matin et les activités sportives ou culturelles l'après-midi comme la couture, la cuisine, la culture des champs, la médecine traditionnelle, l'histoire, la sculpture...ou encore des activités de la vie de tous les jours *« comme le self-défense, le code de la route, le bricolage, les danses de salon, l'éducation canine, l'accompagnement des personnes âgées »*. Trop d'enfants s'ennuient à l'école. Les disciplines : il serait souhaitable que les professeurs se concertent pour distribuer le travail du soir afin d'éviter aux élèves de travailler trop tard le soir. (p. 98)

Contribution de l'AMNC sur le rythme scolaire

Diminuer l'amplitude journalière de l'école.

Tenir compte de l'éloignement du centre scolaire.

Favoriser l'école de proximité.

Réduire les périodes de vacances afin d'étaler les programmes sur une plus longue période annuelle. Ce qui permettra un étalement plus long et un amoindrissement de la densité des notions à acquérir dans la journée. Cela favorisera une période de remise à niveau avant toute reprise de période scolaire mais également, une plus grande place pour les enseignements dits « non fondamentaux » tels que toutes les expressions artistiques, source d'épanouissement pour l'enfant. (p.114)

Contribution du CES sur le rythme scolaire

Le CES propose une refonte intégrale du rythme scolaire de façon à l'adapter à celui de l'enfant. A cet effet, elle suggère de mener une réflexion en terme de rythme journalier, hebdomadaire, voire annuel, avant de définir le calendrier scolaire. Il souligne l'importance de maintenir les écoles maternelles de proximité dont la vocation est justement de répondre aux problèmes posés par l'éloignement du foyer de l'enfant, favorisant ainsi son équilibre. Il rappelle l'enjeu économique que représente la définition des rythmes scolaires et recommande la plus grande précaution de son élaboration. (p.120)

Contribution de la DDEC sur le rythme scolaire

1. Alléger les journées de classe

Afin d'être au plus près des biorythmes de l'enfant, nous rejoignons l'avis de très nombreux spécialistes de la santé et de la pédagogie favorables à un allongement de l'année scolaire afin de raccourcir les journées. Le réaménagement de la journée devrait également permettre que les après-midis soient davantage consacrés à des activités à caractère artistique, culturel, sportif. En outre, l'accompagnement aux devoirs et leçons bien que pouvant relever d'une organisation extérieure à l'école pourrait aisément prendre sa place. Enfin, il apparaît aussi nécessaire en exploitant cet allongement de l'année de tendre vers une alternance de périodes de 7 semaines de travail entrecoupées de 2 semaines de vacances.

2. Exploiter le décalage de calendrier avec la métropole

L'alignement du calendrier calédonien sur celui de l'Europe représenterait l'avantage de faire coïncider les rentrées universitaires avec la fin de l'année scolaire locale. Mais, ce serait au

détriment de l'adaptation aux contraintes saisonnières de la Nouvelle-Calédonie. En fait, il serait plus judicieux d'exploiter les décalages de calendriers pour mettre en place des dispositifs souples permettant aux futurs étudiants devant intégrer le système métropolitain de s'y préparer à travers des cursus à vocation de renforcement et méthodologique.

3. Renforcer la présence des enseignants dans les établissements scolaires

Il serait sans doute très profitable de repenser le service des enseignants pour qu'ils soient plus présents au sein des établissements scolaires, quitte à ce que cela soit compensé par une réduction du temps d'intervention devant les élèves en classe.

Une telle organisation permettrait d'être plus près des élèves, à l'écoute de leurs besoins, mais aussi leur offrirait les conditions pour pouvoir, eux-mêmes, travailler en concertation sur la gestion, au sens large, de leur établissement. Ceux-ci pourraient être davantage des lieux de vie après les horaires habituels de cours. Une telle proposition avait été faite voici une dizaine d'années maintenant par un pédagogue reconnu, P. Mérieu. Bien entendu, cela suppose une réorganisation complète de la vie des établissements, notamment du temps et de l'espace scolaire.

(p.173).

Contribution de (ANCP-NC)

Le rythme scolaire doit prendre en compte d'avantage l'ensemble des paramètres liées aux conditions de vie des jeunes (disponibilité des infrastructures péri scolaires, horaires de travail des parents, organisation et prise en charge des transports, coût global ...). (p.190).

Contribution d'Ouverture Citoyenne

Ces rythmes peuvent être divers selon les zones géographiques pour être en harmonie avec les contraintes familiales et économiques.

La journée. Les horaires de début et fin du travail prennent en compte la fatigue d'un long transport scolaire. Il en est de même pour les collations. Les acquisitions de connaissance sont placées le matin, la méthodologie en fin de matinée, les activités d'échange, de communication et de créativité les après-midis.

La durée des séquences de travail à attention soutenue, est adaptée aux capacités de l'âge.

L'établissement s'organise pour que les devoirs soient faits sur place avec un accompagnement.

La semaine. Le même nombre d'heures est réparti sur plus de jours.

Mercredi et samedi matin sont des jours de travail scolaire.

L'année scolaire est plus longue pour mieux répartir les heures de travail. (p.198)

Contribution d'un parent d'élève

Les journées sont denses, les activités extra-scolaires possibles uniquement en fin de journée, et les vacances honteusement longues. En fin de seconde, ma belle-fille sera en congés d'été à partir du 31 octobre cette année. Est-ce raisonnable ? Une semaine de congés, toutes les six semaines, avec peut-être une pause d'un mois annuel (et pourquoi en fait ?) ou plutôt une pause entre cycles de quelques mois avec un projet (voyage de langue, réalisation associative). (p.269)

Conclusion du Grand Débat (rythme scolaire)

Rénover la vie scolaire et améliorer substantiellement tous les aspects de la vie de l'élève. Elle n'est pas satisfaisante actuellement, et cela empêche qu'il soit motivé pour travailler et même pour réussir. Les participants ont insisté sur quelques aspects essentiels. Il faudrait améliorer les internats, dans la qualité de vie qu'ils offrent et dans leur fonction d'accompagnement éducatif. Il faudrait que l'accueil, avant et après horaires scolaires, soit organisé. Il faudrait réfléchir aux rythmes scolaires, quotidiens et annuels. Il faudrait raccourcir de beaucoup la durée des transports, et donc réformer les transports scolaires. Il faudrait enfin mieux accueillir les élèves en situation de handicap.

Toutes ces préoccupations, qui ont été énoncées lors de nombreux débats, illustrent à la perfection un point capital des politiques sectorielles, et singulièrement de la politique éducative. Une politique éducative efficace consiste, pour une grande part, à réformer des domaines qui ne relèvent pas *stricto sensu* de son champ. Améliorer substantiellement les conditions de vie de l'élève ne relève pas du cœur du champ éducatif, mais cela est nécessaire et constitue même un préalable à des mesures de politique éducative efficaces. Constatation banale, peut-être, mais que le Grand débat nous rappelle utilement : le « contexte » – la vie de l'élève – joue sur le « texte » – sa réussite éducative –, et il convient de réformer le contexte pour que le texte progresse.

Catégorie	activité faite		
activité lucrative	santal	sports collectifs	faire du kayak
	tressage		faire du tir à l'arc
activité manuelle	construire une cabane		faire de la gym
	mécanique		faire de l'escalade
activités de pleine nature	se baigner à la mer		yamak pacific
	jouer dans les arbres		faire de la natation
	se baigner à la rivière		faire du roller
	faire du camping		faire du vtt
activités nautiques	planche à voile		faire du freeride
	windsurfing		faire du crossfit
	bateau à voile		faire de la course à pied
	skim		équitation
	jet ski		rodéo
	kitesurf		trotinette
activités vivrières	wakeboard	tâches quotidiennes	football
	champ		volleyball
	pêche		cricket
jeux collectifs	jardinage		basketball
	jouer au loup		hand ball
	jouer avec la fratrie		rugby
	pétanque		sport action
lecture	jouer avec des amis		ménage
	médiathèque		aider ses parents
pratique artistique	lecture		faire la cuisine
	faire de la danse		débrousser
rester tranquille	jouer d'un instrument de musique	technologies numériques	prendre du bois
	écouter de la musique		rendre des services à la famille
se balader	faire du vélo		aller en courses
	se promener		pâtisserie
sociabilités	faire une randonnée		jeux vidéos
	faire la zone		TV
sport de combat/art martial	voir des amis		jouer avec sa tablette
	karaté		internet
sport de raquette	boxe		TV
	judo		jouer avec son mobilis
sport individuel	faire du tennis	travail scolaire	utiliser les ordinateurs à la médiathèque
	tennis de table		netflix
	faire du sport		Facebook
	aller à la piscine		faire ses devoirs
		visites familiales	regarder pronote
		voyages	rendre visite à la famille
			voyages

Annexe 4 : Liste des écoles expérimentales engagées dans le dispositif provincial Innov'école (DES, 2018)

LES ECOLES EXPERIMENTALES

Innov'ECOLE

Le projet Innov'ECOLE s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de la Nouvelle Calédonie et de la politique éducative de la province-sud.

Il s'agit :

- D'expérimenter des fonctionnements et des pratiques innovantes à l'école ;
- De renforcer les liens entre les écoles et les partenaires de la communauté éducative ;
- D'améliorer la réussite éducative ;
- De renforcer le bien être à l'école ;

ECOLES INSCRITES ET THEMATIQUES

THEMATIQUES DES EXPERIMENTATIONS	ECOLES
Les rythmes scolaires (l'organisation de la journée : séquences d'apprentissages, les horaires, l'organisation disciplinaire, les classes de cycles)	Ecole élémentaire Victorien BARDOU Ecole élémentaire Paul DUBOISE Ecole élémentaire YVONNE DUPONT Ecole primaire Maurice FONROBERT Ecole primaire Amélie COSNIER Ecole primaire Mauricette DEVAMBEZ Ecole élémentaire Heinrich OHLEN Ecole élémentaire James PADDON GS PLUM GS BANIAN GS THIO Maternelle Jean Baptiste Gustin Maternelle les MYOSOTIS Maternelle les LYS Maternelle les Dauphins

Mise en place dans le cadre du développement durable d'un label « <i>Ecole en santé</i> » ;	Ecole primaire François GRISCELLI Maternelle les FRANGIPANIER
Les relations avec les partenaires institutionnels (le conseil d'école etc.)	Ecole élémentaire Paul DUBOISE Ecole primaire Maurice FONROBERT Ecole élémentaire Emilie PANNE Ecole élémentaire Heinrich OHLEN
La démarche école numérique	Ecole élémentaire Christine BOLLETTI Ecole primaire Maurice FONROBERT
La valorisation du patrimoine touristique et culturel par les élèves	Ecole élémentaire YVONNE DUPONT Ecole élémentaire Heinrich OHLEN Emilie PANNE

Annexe 5 : Liste des écoles expérimentales engagées dans un dispositif d'adaptation des rythmes scolaires aux rythmes biologiques et culturels en province Nord (DEFIJ, 2018)

Les groupe scolaires concernés

- **Canala:** Ecoles primaires du Village (9 classes, 185 élèves) et de Pènyî mê Nèkètè (Nakéty) (5 classes, 106 élèves, SPmat à CM2.).
- **Kaa Wi Paa (Kouaoua):** Ecole primaire de Faja (9 classes, 174 élèves, SP à CM2).
- **Tuo Cèmuhi (Touho):** école primaire du village (12 classes, 233 élèves, SP à CM2).
- **Koonhê :** groupe scolaire d'Atitu, écoles de Netchaot, Noelly et Näämî (Néami) (4 classes, 44 élèves, de SP à SG mat).
- **Nèkô (Poya):** école primaire Antoine Griscelli de Népoui (7 classes, 154 élèves, de SP à CM2).

Une mise en œuvre de tous les aménagements progressive

Les ambitions de départ :

- Réduire le temps scolaire quotidien, augmenter le nombre de jours de classe à l'année (groupe scolaire Atitu).
- Augmenter le temps périscolaire et le recours à des activités socioéducatives pour renforcer les apprentissages scolaires. (cf clés de la réussite scolaire plan d'action en faveur de la jeunesse PN)
- Favoriser la présence des parents à l'école.
- Utiliser le vécu des enfants comme support d'apprentissages.
- Favoriser les activités ludiques et structurantes.

La mise en évidence de contraintes matérielles importantes

- 2 écoles ont proposé des aménagements induisant un impact sur le calendrier scolaire et l'organisation des transports.
- Or, contraintes budgétaires au niveau des communes induites par :
 - > Tuo Cèmuhi (Touho): proposition d'intervenir les après-midi du mercredi et du vendredi => obligation d'ajouter des rotations aux transports scolaires si emploi du temps hebdomadaire différent entre public et écoles privées de Koé et Mission.
 - > Atitu Koonhê (Koné) : plus de jours de classes dans l'année => ajout de rotations de transports scolaires. Augmentation de volume d'intervention du PEL. Augmentation du nombre de repas à servir sur l'année=> modification sur les marchés impossible pour 2018.
- Programmation des aménagements impactant les budgets des communes en 2 ans.
- Mise en place de nouveaux groupes de travail intégrant les responsables financiers de la commune dès début 2018 pour Koonhê (Koné).
- Association des directions d'enseignement privé et des écoles de Koé et de la Mission au projet dès début 2018 avec avis favorable de la Mairie pour le transport selon nouvel emploi du temps.

Les principaux aménagements proposés en 2018

- Mise en place d'activité d'accueil et d'éveil le matin sur période de 30 minutes avant d'entrer dans les apprentissages fondamentaux ⇔ Canala et Pénýi mē Nèkètē (Nakéty) – Tuo Cēmuhi (Touho) – Népoui – Atitu –)
- Aménagement des temps de récréation en accord entre l'enseignant et les élèves selon leur attention et le cadre des activités d'apprentissage ⇔ Kaa Wi Paa (Kouaoua).
- Mise en place de pauses structurantes entre chaque séance d'apprentissage (10 minutes d'activités ludiques et structurantes). ⇔ Canala Pénýi mē Nèkètē (Nakéty),
- Programmation des apprentissages fondamentaux sur les plages de concentration maximale et les jours les plus adaptés (milieu de matinée et d'après-midi et mardi et jeudi) ⇔ Tuo Cēmuhi (Touho), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Canala Pénýi mē Nèkètē (Nakéty), Népoui, Atitu.
- Utilisation par les enseignants, de situations vécues par les enfants en dehors du cadre scolaire comme supports d'apprentissage (lien avec les activités des élèves dans le cadre familial et / ou périscolaire) ⇔ Népoui, Atitu, Kaa Wi Paa (Kouaoua), Canala Nakéty, Tuo Cēmuhi (Touho).
- Mise en place de créneaux fixes et réguliers permettant l'entrée et la participation des parents et du tissu socio éducatif local dans les activités scolaires. Ces créneaux seront préférentiellement programmés les après-midi ⇔ Kaa Wi Paa (Kouaoua), Népoui, Atitu, Canala Pénýi mē Nèkètē (Nakéty).
- Définition des thèmes suivis par les écoles dans les projets pluri activités en lien avec les activités de la tribu ⇔ Atitu.

Suivi et évaluation des projets

Les Objectifs des projets :

- Objectif Général => augmentation des résultats scolaires des élèves.

induite par

- Objectifs spécifiques :

Augmentation de la motivation des élèves.

Augmentation de la concentration des élèves.

Amélioration du bien être à l'école.

Baisse de la fatigabilité.

Augmentation de l'implication des parents dans l'école.

Étapes du suivi et de l'évaluation

- Définition des indicateurs mesurables pour chaque objectifs recensés.
- Mise en place de groupe de pilotage par projet associant les partenaires (parents, IEP et mairie).
- Réunion des groupes de pilotage et de suivi 3 fois dans l'année.
- Restitution d'un bilan annuel en décembre 2018.

Les indicateurs de mesure

Objectifs	Indicateurs de suivi mesurable	Effets attendus	Acteur principal mesure indicateur	Echéance évaluation	observations
Amélioration du bien être des élèves.	Taux d'absentéisme élèves.	En baisse	Directeur école	Trimestriel puis annuel	Tenir compte des éventuels événements extérieurs générateurs d'absence (épidémies éventuelles).
	Nombre d'acte d'incivilité et/ou agression entre élèves.	En baisse	Directeurs d'école et enseignants	Annuel.	
	Rapport à l'école, envie d'aller à l'école, tentative d'éviter l'école.	En hausse.	Parents d'élèves	trimestriel	Fournir grille d'analyse des comportements des enfants à la maison (survenance de tentative d'évitement de l'école, capacité à se préparer rapidement, retours sur la journée de classe....)

Indicateurs suite

Implication des élèves + baisse de la fatigabilité	Evolution des résultats des élèves aux évaluations annuelles.	En hausse sensible (pas de baisse tolérée).	Enseignants, directeur d'école, IEP pour les niveaux SG , CE1 et CM2	annuel.	
	Niveau des élèves en indice 100 en français et maths en Cycle 1	En hausse sensible (pas de baisse tolérée).	Enseignants, directeur d'école, IEP pour les niveaux SG , CE1 et CM2	annuel.	
	Niveau des élèves en indices 100 en français et mathématiques cycle 2	En hausse sensible (pas de baisse tolérée).	Enseignants, directeur d'école, IEP pour les niveaux SG , CE1 et CM2	annuel.	
	Niveau des élèves en indice 100 en français et mathématiques en Cycle 3	En hausse sensible (pas de baisse tolérée).	Enseignants, directeur d'école, IEP pour les niveaux SG , CE1 et CM2	annuel.	

Annexe 6 : extrait de la délibération n°191 du 13 janvier 2012 régissant le volume horaire et les matières à enseigner dans le premier degré (source : DENC, 2019)

Horaires du cycle II	Horaire sans l'enseignement d'une langue kanak ou de la région Asie-Pacifique		Horaire prévu pour les élèves bénéficiant des 5 heures d'enseignement d'une langue kanak		Horaire prévu pour les élèves bénéficiant d'une initiation à une langue de la région Asie-Pacifique
	Horaire annuel de base	Horaire hebdomadaire de base			
			En français	De et en langue kanak	
Langue kanak	-	-	-	2 h	-
Français	396 h	11 h	9 h	-	10 h
Mathématiques	234 h	6 h 30	5 h 30	1 h	6 h 30
Langue vivante : Anglais	54 h	8 h 30	6 h 30	2 h (hors anglais)	8 h 30
EPS	108 h				
Éducation artistique	72 h				
Découverte du monde Instruction civique et morale : vivre et construire ensemble	72 h				
Initiation à une langue de la région Asie-Pacifique					1 h
TOTAL	936 h	26 h	26 h		26 h

Horaires du cycle III		Horaire sans l'enseignement d'une langue kanak ou de la région Asie-Pacifique		Horaire prévu pour les élèves bénéficiant des 5 heures d'enseignement d'une langue kanak		Horaire prévu pour les élèves bénéficiant d'une initiation à une langue de la région Asie-Pacifique
		Horaire annuel de base	Horaire hebdomadaire de base			
				En français	De et en langue kanak	
Langue kanak		-	-	-	2 h	-
Français		324 h	9 h	8 h	-	9 h
Mathématiques		216 h	6 h	5 h 30	0 h 30	6 h
Langue vivante : Anglais		54 h	11 h	7 h 30	2 h 30	9 h 30
Éducation physique et sportive		108 h				
Culture humaniste	Pratiques artistiques et histoire des arts	78 h				
	Histoire, géographie, instruction civique	78 h				
Sciences expérimentales et technologie. Techniques usuelles de l'information et de la communication		78 h				
Initiation à une langue de la région Asie-Pacifique						1 h 30
TOTAL		936 h	26 h	26 h		26 h

Annexe 7 : extrait de la délibération n°213 du 29 décembre 2016 régissant le volume horaire et les matières à enseigner au collège (Juridoc, 2019)

Annexe 1 : niveau sixième (cycle 3)

Volumes horaires des enseignements obligatoires
applicables aux élèves du niveau sixième de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Education physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	5,5 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	3,5 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Eléments fondamentaux de la culture kanak	0,5 heures
Total (**)	24 + 3 heures (***)
(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre. (**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe. (***) Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.	

Annexe 2 : niveaux du cycle 4

Volumes horaires des enseignements obligatoires
applicables aux élèves des niveaux du cycle 4 de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	Cinquième	Quatrième	Troisième
Education physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	5 heures	4 heures	4 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3,5 heures	3 heures
Langue vivante 2	2 heures	2,5 heures	2 heures
Mathématiques	4 heures	3,5 heures	4 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total (**)	22,5 + 4 heures au niveau cinquième et, 22 + 4 heures aux niveaux quatrième et troisième (***)		
(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre. (**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau. (***) Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).			

Observatoire de la Réussite Educative (2019)

